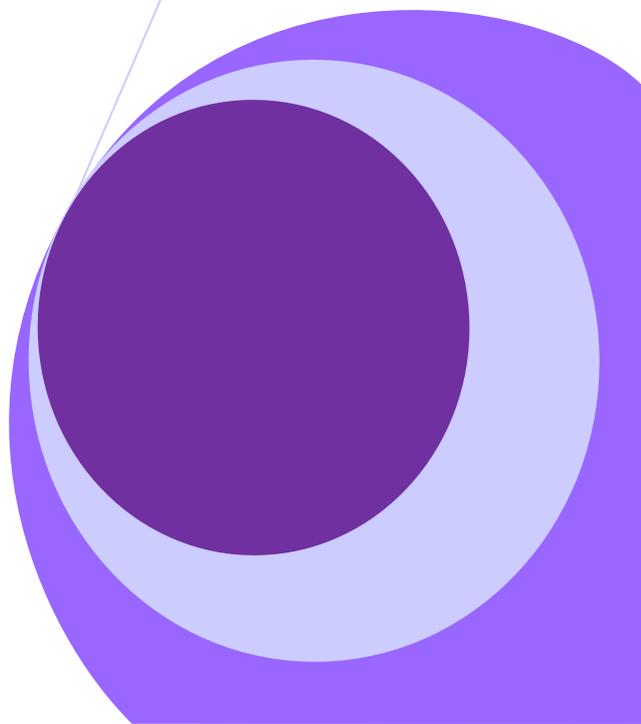


Rapport annuel 2023

**Sur le prix et la qualité du
service public de prévention
et de gestion des déchets**



SOMMAIRE

Préambule	3
Indicateurs techniques	4
1. Territoire desservi	4
2. Organisation du service	5
2.1. Compétences exercées.....	5
2.2. Composition du service	5
2.3. Déchets pris en charge	6
2.4. Circuits des déchets	6
3. La collecte	8
3.1. Pré-collecte.....	8
3.2. Collecte des OMA.....	11
3.3. Déchèteries	12
3.4. Autres collectes	15
3.5. Quantités de déchets collectés et leur évolution	17
4. Le traitement	22
4.1. Traitement des OMA	22
4.2. Traitement des déchets issus des déchèteries	27
4.3. Valorisation des déchets.....	28
5. Prévention des déchets	29
6. Communication et sensibilisation	38
Indicateurs financiers	40
1. Le financement du service	40
2. Modalités d'exploitation du service.....	41
3. Dépenses et recettes	42
Bilan et perspectives	44

Préambule

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (titre IV) a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 en a précisé les modalités. L'article 98 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fait évoluer sa dénomination, il devient le rapport sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est donc établi pour l'exercice 2023, conformément à l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers et présente les indicateurs techniques et financiers du service. Il rend ainsi compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport doit aussi présenter les recettes et les dépenses du service par flux de déchets et par étape technique.

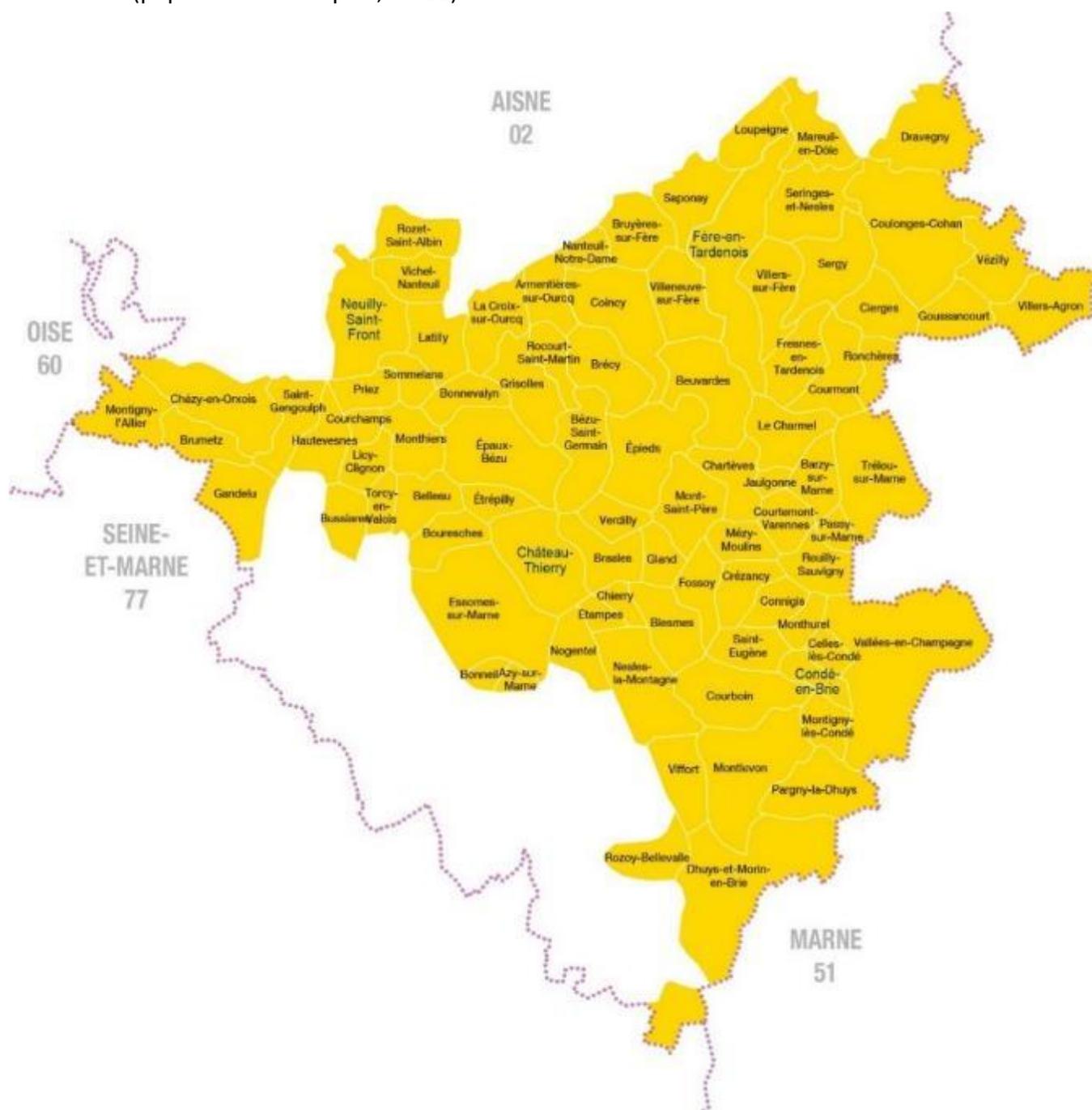
Présenté au Conseil Communautaire, ce rapport est ensuite mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Indicateurs techniques

1. Territoire desservi

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a été créée le 1er janvier 2017, à l'issue de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016, portant fusion de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry, la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie, la Communauté de Communes du Tardenois et 21 communes de la Communauté de communes de l'Ourcq-et-Clignon.

En 2023, le territoire de la Communauté d'Agglomération regroupe **87 communes** et **54 485 habitants** (population municipale, INSEE).



2. Organisation du service

2.1. Compétences exercées

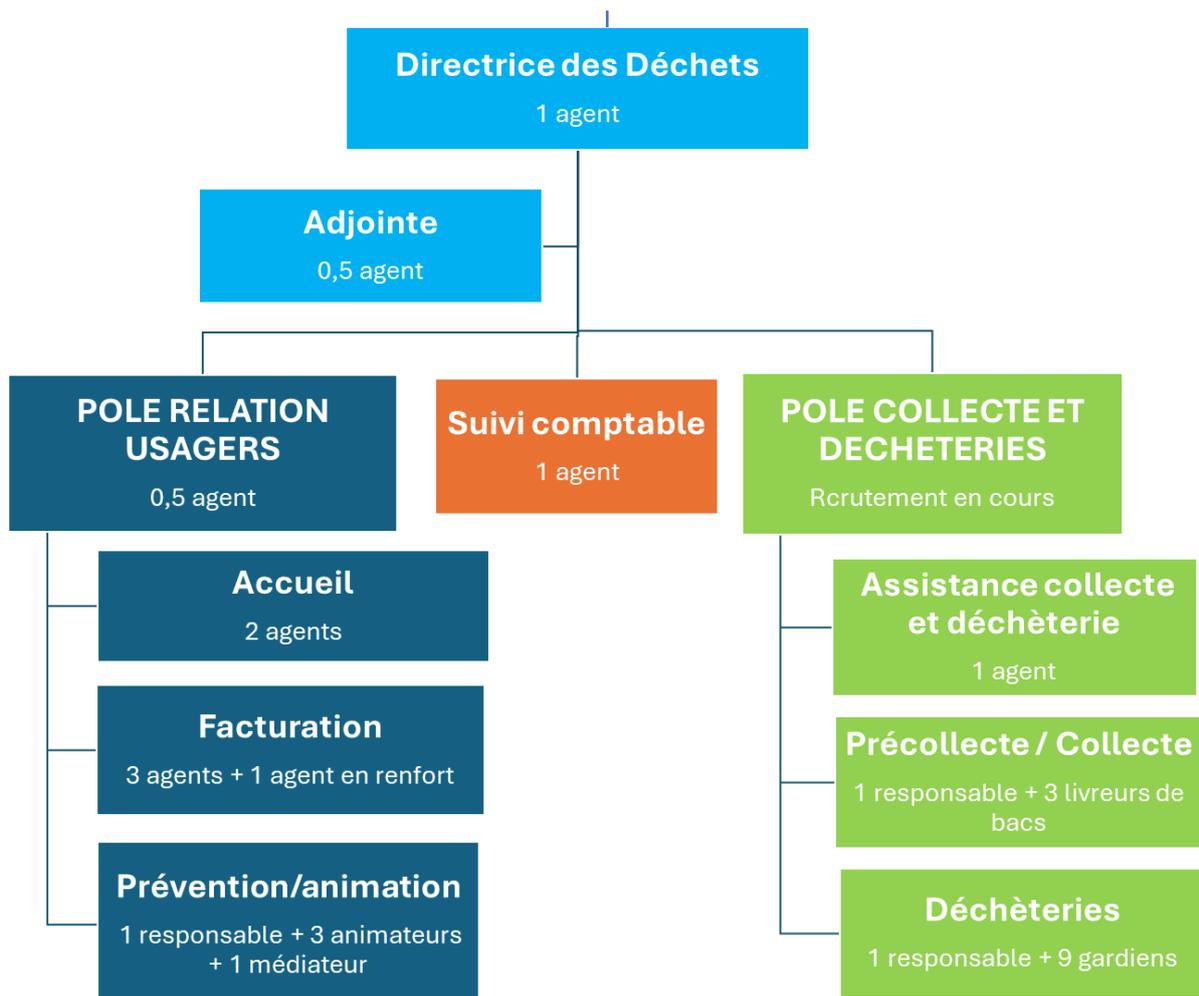
La Communauté d'Agglomération est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La compétence traitement a été déléguée à Valor'Aisne, syndicat de traitement des déchets ménagers de l'Aisne qui assure les opérations de tri, compostage, enfouissement et transport des déchets depuis les quais de transferts. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor'Aisne est aussi en charge du traitement des déchets issus des déchèteries.

Pour l'exercice de sa compétence collecte, la collectivité fait appel à différents prestataires dans le cadre de marchés publics.

2.2. Composition du service

En 2023, le service déchets a compté de nombreuses vacances de poste, liées à des fins de contrats et des départs. Le pôle collecte a été particulièrement impacté avec le départ du responsable et la création d'un poste mutualisé assistance collecte et déchèterie. Le pôle prévention/animation a également été impacté avec le départ de trois animateurs et du responsable. Fin 2023, 4 postes restent vacants : 1 responsable de pôle, 1 médiateur et 2 animateurs.

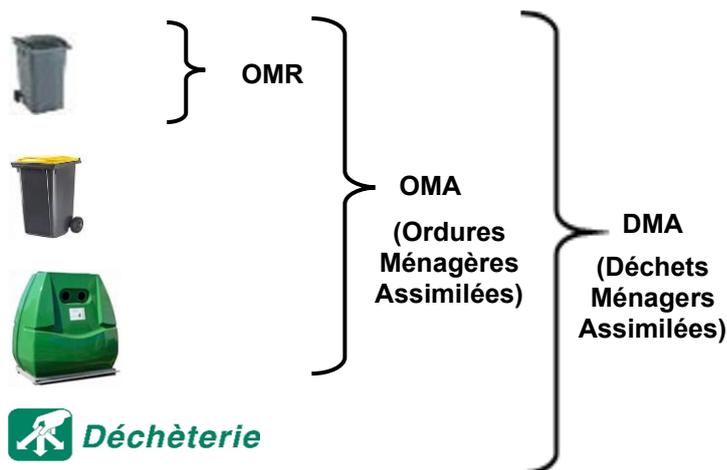


Les agents réalisent le suivi et le contrôle des prestations de collecte et de traitement dont la plupart sont effectuées dans le cadre de marchés publics. Ils gèrent les relations avec les usagers, assurent la communication et la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets. De plus, ils réalisent le suivi financier du service et mettent en œuvre le nouveau système de facturation.

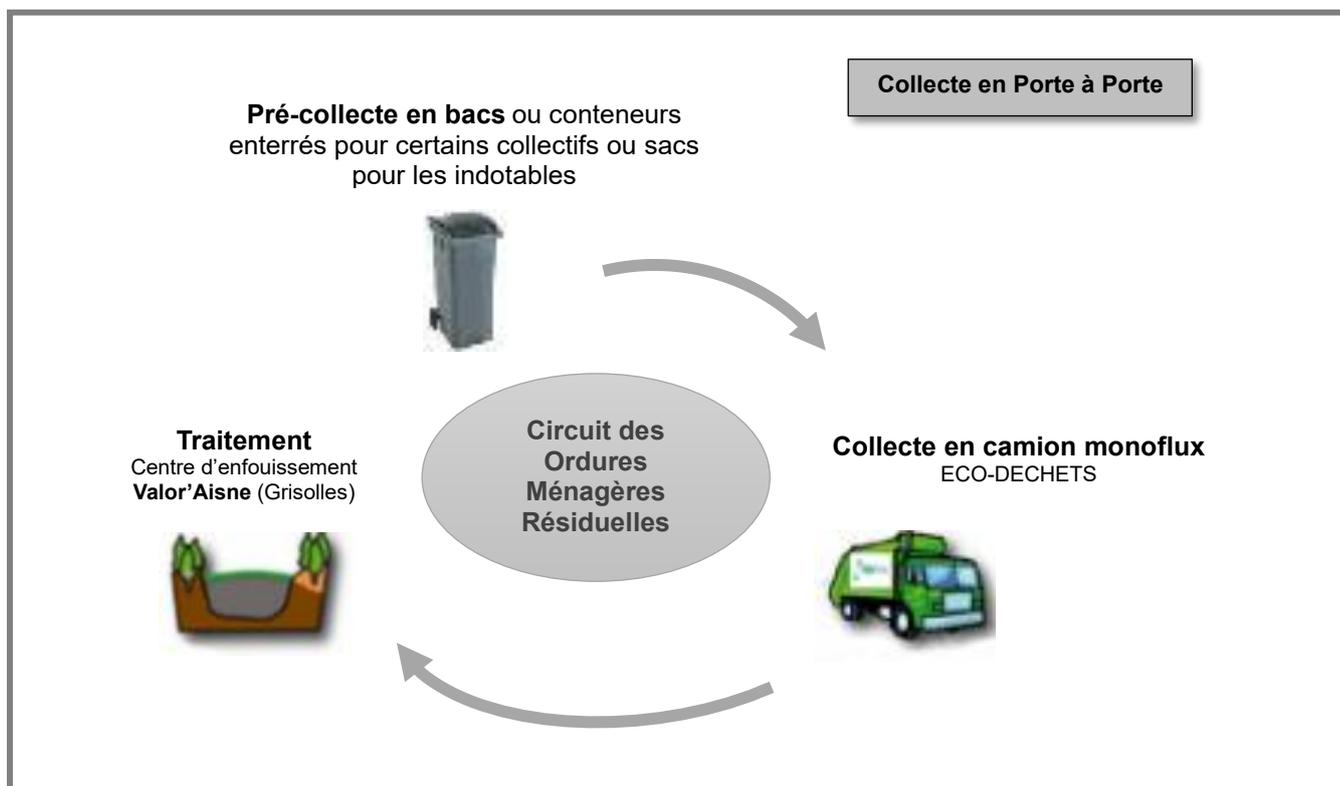
2.3. Déchets pris en charge

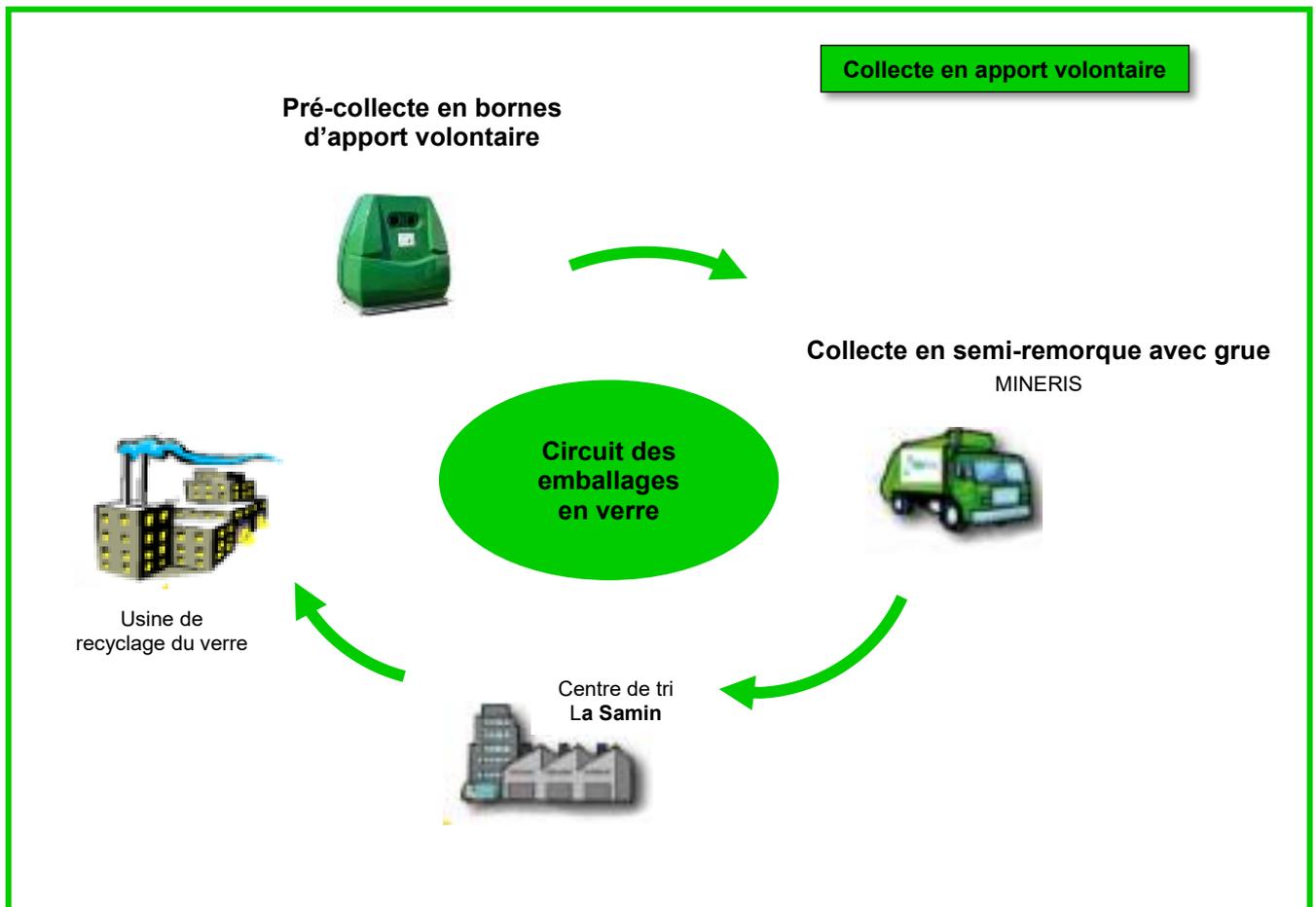
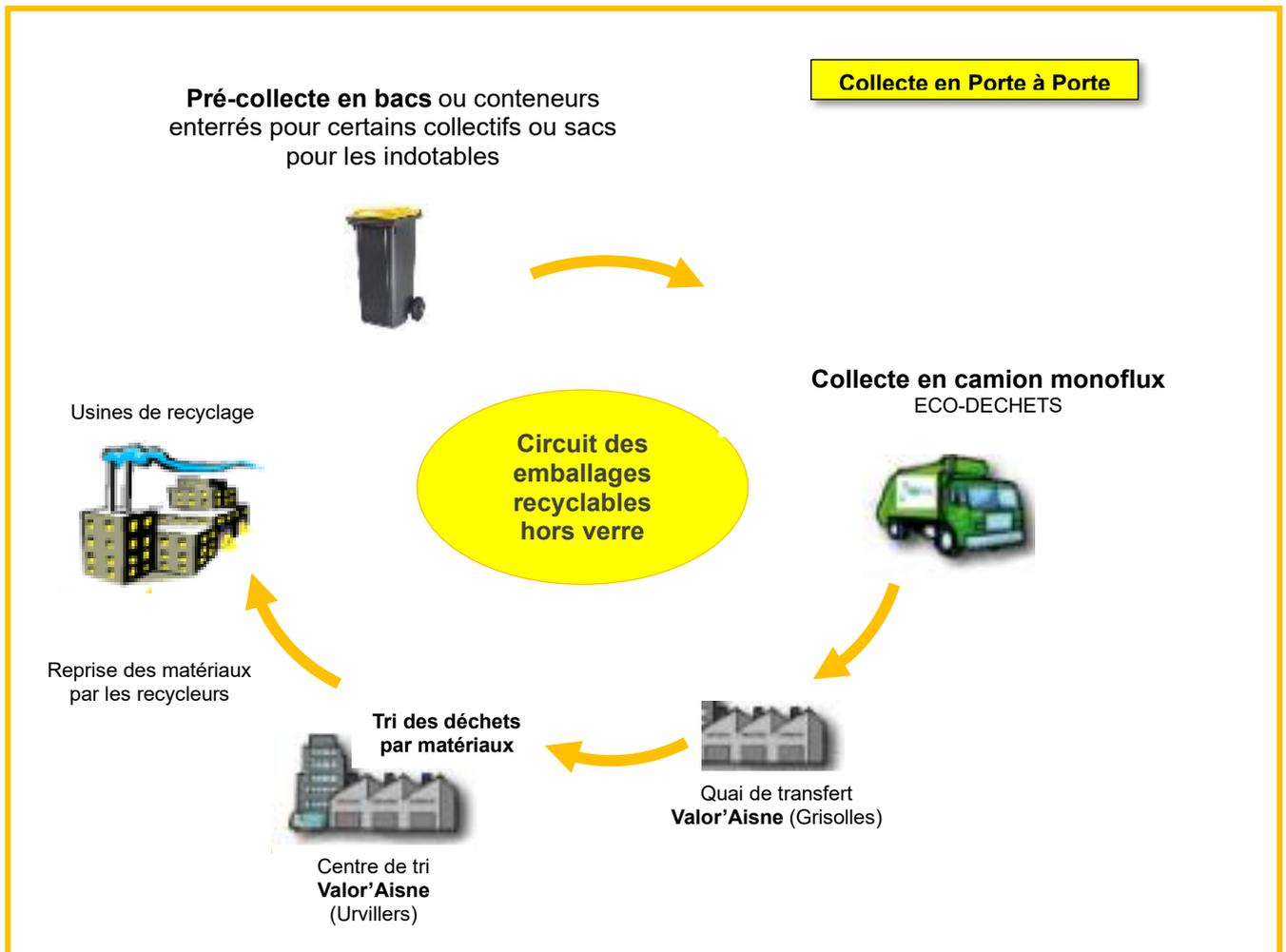
Les déchets concernés par le service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont :

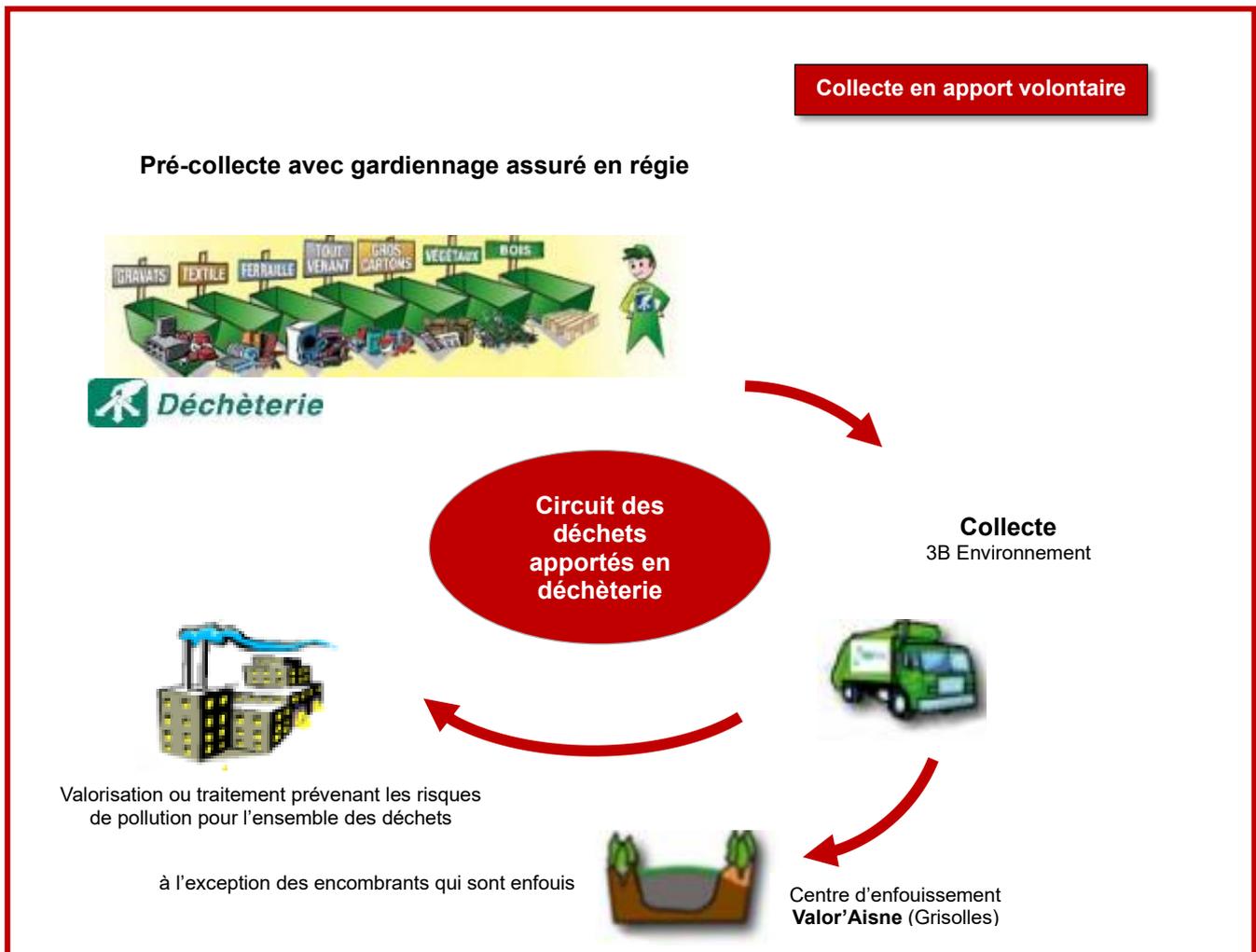
- Les **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) qui sont les déchets non recyclables, collectés en porte à porte en bac ou sac.
- Les **emballages recyclables hors verre** collectés en porte à porte en sac ou bac.
- Les **emballages en verre** collectés en apport volontaire ou en porte à porte en bac.
- Les déchets apportés en **déchèterie** par les usagers.



2.4. Circuits des déchets







3. La collecte

3.1. Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à la maison dans les bacs et le point d'apport déchets sont des exemples de pré-collecte.

Différents contenants sont utilisés pour cette étape : bacs, conteneurs collectifs (colonnes à verre aérienne, conteneurs enterrés, bennes en déchèterie, ...)



Les contenants utilisés

Une mission d'enquête et de distribution de bacs avait été confiée à une entreprise entre 2020 et 2021, à l'occasion de l'harmonisation des dotations. C'est désormais l'équipe de livraison de bacs qui reprend, prépare, répare et distribue les contenants.

En 2023, l'équipe a réalisé : 2 229 dotations de bacs, 1 959 échanges, 946 retraits et 248 réparations. Les agents interviennent également sur les Points d'apport déchets pour de la petite maintenance.

L'acquisition d'une station de lavage (autolaveuse sur remorque) permet désormais de réaliser le lavage surfacique des points d'apport déchets en interne, avec ainsi une plus grande réactivité et un ajustement en fonction de l'état de ces derniers.



Les contenants majoritairement utilisés pour chaque flux sont les suivants :

Ordures ménagères résiduelles :

- Bacs pucés à couvercle gris
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés avec contrôle d'accès pour certains collectifs

Déchets recyclables hors verre :

- Bacs à couvercle jaune
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés avec opercules pour certains collectifs

Emballages en verre : bornes aériennes ou enterrées d'apport volontaire

Cartons professionnels : bacs à couvercle marron ou cartons présentés en vrac à la collecte si pas de place pour stocker le bac

Textiles : bornes fournies par le collecteur (Le relais)

Déchèteries : bennes, armoire ou local pour les déchets dangereux, collecteur à huiles, container maritime pour les DEEE.

Les consignes de tri

Depuis le 13 septembre 2021, les consignes de tri des déchets recyclables du bac jaune ont été étendues à tous les emballages.

ZÉRO DÉCHET
AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !
À DÉPOSER EN VRAC, NON IMBRIQUÉS & BIEN VIDÉS

EMBALLAGES PLASTIQUES
Bouteilles et flacons
Boîtes et tubes
Sacs, sachets et films
Pots et barquettes

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

CARTONS - BRIQUES ALIMENTAIRES

TOUS LES PAPIERS
Papiers, journaux, magazines

CITEO WWW.CARCT.FR UN DOUTE, UNE QUESTION, APPELEZ LE 03 23 85 34 97

agglo
région de
Château-Thierry

le MÉMO TRI

LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, pots et bocaux



LES DÉCHETS COMPOSTABLES

Epluchures, marc de café, sachets de thé, déchets verts...



LES DÉCHÈTERIES

Mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets chimiques, lampes et néons, déchets verts, gravats, bois...



LES TEXTILES

Vêtements, linge de maison, chaussures...



Pour plus d'informations sur la 2^{ème} vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen



Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire.

LES DÉCHETS À JETER

Produits d'hygiène (couches, serviettes hygiéniques, lingettes...), masques, éponges, cintres...



3.2. Collecte des OMA

La collecte est assurée en prestation dans le cadre de marchés publics attribués depuis 2021 aux entreprises :

- Ecodéchets pour le Lot 1 (collecte des OMR et des recyclables hors verre)
- Minéris pour le lot 2 (collecte du verre en apport volontaire)

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Mode de collecte
<ul style="list-style-type: none">- Collecte en porte à porte avec camion mono-flux équipé de lecteur de puce des bacs- Collecte en camion mono-flux avec grue pour les conteneurs enterrés des collectifs
Fréquence de collecte
<ul style="list-style-type: none">- Une fois par semaine (C1)- 2 fois par semaine (C2) pour immeubles (Château-Thierry et Fère-en-Tardenois) et centre-ville de Château-Thierry

Les déchets recyclables hors verre

Mode de collecte
<ul style="list-style-type: none">- Collecte en porte à porte avec camion mono-flux- Collecte en camion mono-flux avec grue pour les conteneurs enterrés des collectifs
Fréquence de collecte
<ul style="list-style-type: none">- Une fois tous les 15 jours (C0,5)- 1 fois par semaine (C1) pour les immeubles et centre-ville de Château-Thierry

Les emballages en verre

Mode de collecte
Collecte en apport volontaire en semi-remorque avec grue
Fréquence de collecte
Tournée effectuée toutes les semaines avec collecte des bornes en fonction du taux de remplissage

3.3. Déchèteries

L'Agglomération exploite 4 déchèteries situées à Château-Thierry, Condé-en-Brie, Neuilly-Saint-Front et Villers-sur-Fère. Le gardiennage des sites est assuré en régie par 9 agents (+ 5 renforts l'été). Cependant, la location et le transport des bennes sont réalisés par un prestataire privé : la société 3B Environnement.

Conditions d'accès

Les usagers peuvent accéder à n'importe laquelle des 4 déchèteries du territoire.



Dans un souci de cohérence territoriale, des conventions d'accès ont été signées avec les territoires voisins pour l'accès aux déchèteries de Neuilly-Saint-Front et de Villers-sur-Fère. Les habitants de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château ont ainsi accès à ces deux déchèteries. De plus, la déchèterie de Neuilly-Saint-Front est accessible à une partie des habitants de la Communauté de Communes de Retz en Valois.

En parallèle, des conventions ont été signées avec des territoires voisins pour qu'une partie des habitants puisse accéder aux déchèteries de Trélou-sur-Marne et de Montmirail. Les habitants des communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne ont ainsi accès à la déchèterie de Trélou-sur-Marne, exploitée par la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC). Les habitants des communes de Rozoy-Belleville et Dhuys-et-Morin-en-Brie ont quant à eux accès à la déchèterie de

Maclunay, située à Montmirail et gérée par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise (CCBC).

L'accès des professionnels en déchèterie est payant, en sus de leur contribution au service déchets. Les tarifs en vigueur pour l'année 2023 sont les suivants :

- 15 € / passage pour les véhicules légers
- 50 € / passage pour les fourgons / camions de -3,5T
- 25 € / passage pour les remorques en supplément du véhicule utilisé

Les apports composés exclusivement de cartons et/ou de meubles sont gratuits.

Déchets acceptés

Les types de déchets acceptés dans ces déchèteries diffèrent en fonction des filières mises en place et de l'espace disponible, mais les principaux flux sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries : encombrants, gravats, végétaux, cartons, bois, ferrailles, déchets dangereux, huiles de vidange et DEEE (déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Filières collectées par déchèterie	Site de Château-Thierry	Site de Condé-en-Brie	Site de Neuilly-Saint-Front	Site de Villers-sur-Fère
Encombrants	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X
Végétaux	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X
Bois	X	X	X	X
Ferrailles	X	X	X	X
Plâtres	X	X	X	X
Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)	X	X	X	X
Piles	X	X	X	X
Ampoules "basses conso" et néons	X	X	X	X
Huiles de vidange	X	X	X	X
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	X	X	X	X
Batteries	X	X	X	X
Réemploi (meubles, bibelots, jouets, livres ...)	X			X
Éléments d'Ameublement	X	X	X	X
Huiles Alimentaires Usagées	X	X	X	X
Cartouches d'Encre et toners	X	X	X	X
Radiographies	X	X	X	X
Pneumatiques de véhicules légers ¹	X		X ¹	
Films plastiques	X	X	X	X
Papiers	X			
Extincteurs	X			
Amiante ²	X	X	X	X

1 = sur le site de Neuilly-Saint-Front, les pneus verts, jantés, coupés ne sont pas acceptés

2 = **Amiante** : sous conditions et sur inscription

Fréquentations des déchèteries

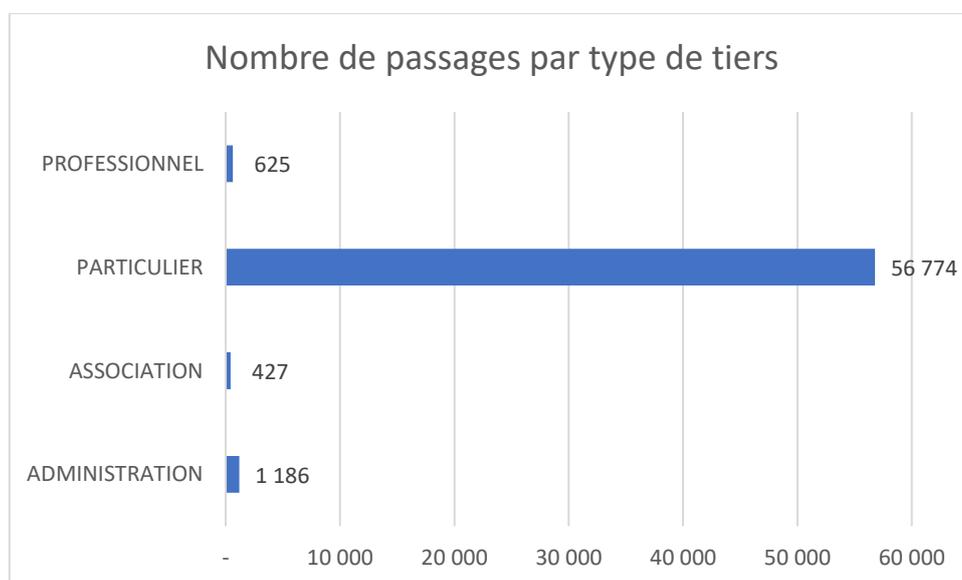
Type de tiers	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
ADMINISTRATION	104	79	120	94	89	120	77	75	121	146	74	87	1186
ASSOCIATION	47	42	59	28	34	42	27	14	48	38	27	21	427
PARTICULIER	3144	3742	4403	5985	6699	6287	5598	5204	5649	5226	2617	2220	56774
PROFESSIONNEL	42	55	50	46	37	39	47	28	86	83	56	56	625
Total	3337	3918	4632	6154	6859	6488	5749	5321	5904	5493	2774	2384	59013

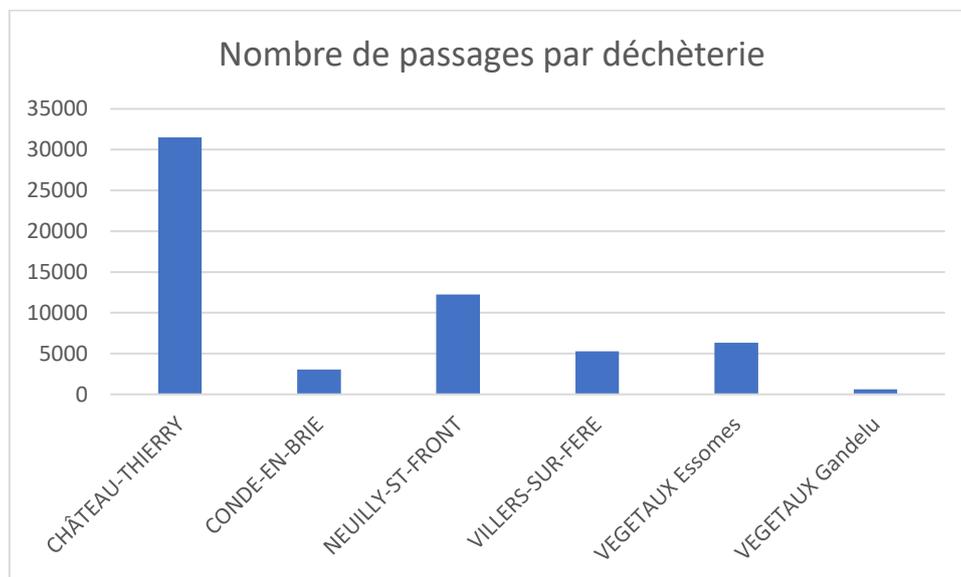
Déchèterie	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
CHÂTEAU-THIERRY	1745	1962	2375	2706	2855	3176	3326	2816	3437	3344	2074	1699	31515
CONDE-EN-BRIE	460	583	667	799	535	7	0	0	0	0	0	0	3051
NEUILLY-ST-FRONT	599	721	798	1185	1316	1238	1330	1296	1212	1151	700	685	12231
VILLERS-SUR-FERE	533	652	792	1034	1009	1036	48	8	32	136	0	0	5280
VEGETAUX Essomes				363	1035	964	961	1108	1089	796			6316
VEGETAUX Gandelu				67	109	67	84	93	134	66			620
Total	3337	3918	4632	6154	6859	6488	5749	5321	5904	5493	2774	2384	59013

La fréquentation 2023 sur les 4 déchèteries et les points d'apports de végétaux est de 59 013 passages, soit :

- 31 515 passages à la déchèterie de Château-Thierry,
- 12 231 sur celle de Neuilly-Saint-Front,
- 3 051 sur celle de Condé-en-Brie,
- 5 280 sur celle de Villers-sur-Fère,
- 6 316 au point d'apport de végétaux d'Essômes-sur-Marne
- et 620 au point d'apport de végétaux de Gandelu.

Des soucis informatiques n'ont pas permis de comptabiliser correctement les passages de juillet à décembre sur la déchèterie de Condé-en-Brie et sur la déchèterie de Villers-sur-Fère, ce qui explique ces chiffres anormalement bas.





Prise de rendez-vous

Suite à la pandémie de 2020, les élus ont choisi de mettre en place la prise de rendez-vous pour se rendre en déchèterie afin d'éviter la présence de trop d'usagers en même temps sur les quais et de pouvoir appliquer les gestes barrières. Cette solution a été appréciée par les usagers (75 % étant satisfaits d'après l'enquête menée). Elle permet d'éviter les files d'attente et de mieux gérer les enlèvements par les agents.

Les prises de rdv se font sur le site internet de l'Agglo mais une partie des usagers sans accès internet ou ne sachant pas l'utiliser prend rendez-vous par téléphone. La mise en place des rendez-vous a ainsi nécessité la création d'un poste pour la prise de rendez-vous téléphonique vu le nombre d'appels reçus chaque jour. 10 385 rendez-vous ont ainsi été pris par téléphone en 2023 avec la répartition mensuelle suivante :

Nombre de prise de rdv déchèterie par téléphone par mois en 2023

Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
620	689	515	868	1048	1066	1007	1188	1108	989	743	544	1038

3.4. Autres collectes

Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés englobent tous les déchets pris en charge par la collectivité. Ainsi, s'ajoutent aux OMA et aux déchets issus des déchèteries, les flux suivants :

Flux collectés sur l'ensemble du territoire :

- Les textiles, collectés en bornes spécifiques, mises à disposition par Le Relais
- Les déchets collectés par la Ressourcerie, pour réemploi

Flux collectés sur une partie du territoire :

- Les déchets issus du marché hebdomadaire de Château-Thierry, collectés en bennes dans le cadre du contrat de gestion des déchèteries
- Les déchets du Centre Technique Municipal (CTM) de Château Thierry, collectés en bennes dans le cadre du contrat de gestion des déchèteries

- Les cartons des professionnels collectés 1 fois par semaine sur la zone agglomérée de Château-Thierry.
- Les végétaux collectés en bennes temporaires disponibles à Gandelu et Essômes-sur-Marne sur la période d'avril à octobre.

Les Textiles

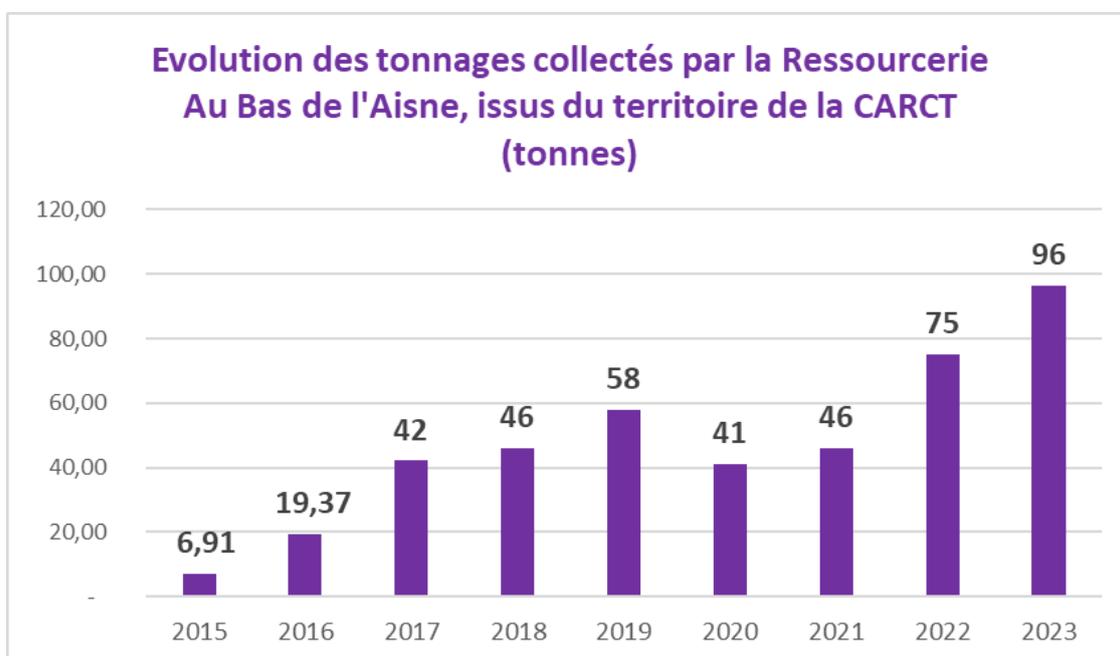
Les textiles, linges de maison et chaussures usagés sont collectés gratuitement par l'association Le Relais. 302 tonnes ont ainsi été détournées de l'enfouissement en 2023 sur la Communauté d'Agglomération.

Rappelons qu'en moyenne, 6% des textiles collectés sont réorientés vers le réemploi au travers des boutiques du Relais, 55% partent à l'export et 10% sont redécoupées pour chiffons.

Les déchets collectés pour le réemploi

Depuis juillet 2015, la Ressourcerie Au Bas de l'Aisne a ouvert une boutique à Brasles, au sein de laquelle elle met en vente les objets et meubles réutilisables collectés en apport volontaire, à domicile ou en déchèterie (déchèterie de Château-Thierry grâce à un conteneur, et de Charly-sur-Marne, hors territoire).

En 2023, 96 tonnes de déchets ont été collectées par la Ressourcerie sur notre territoire et ont ainsi évité de devenir un déchet. Parmi ces tonnages, 3,6 tonnes ont été collectées via le conteneur de la déchèterie de Château-Thierry.



À noter que les tonnages disponibles ne sont pas intégrés dans les DMA puisque les déchets sont réemployés et trouvent ainsi une nouvelle vie.

3.5. Quantités de déchets collectés et leur évolution

Evolution des tonnages collectés

Les tonnages d'OMA collectés en 2023 diminuent de 7% par rapport à 2022 avec des OMR en nette régression (- 11 % soit 2 points de plus que sur la dernière période).

Au total les DMA sont en baisse par rapport à 2022 (- 3%). Le déploiement du programme de prévention et la communication autour du nouveau mode de facturation ont largement contribué à ces résultats très encourageants en termes de réduction des déchets.

	2022	2023	Evolution 2023/ 2022
OMR	10 380	9 239	-11%
Emballages	3 577	3 670	3%
Verre	2 000	1 952	-2%
TOTAL OMA	15 958	14 862	-7%
Déchèteries *	11 303	11 568	2%
Bennes CTM + marché CT	736	825	12%
Textiles	296	302	2%
Cartons pro PAP	161	155	-4%
TOTAL DMA	28 453	27 713	-3%
Refus de tri	1 077	898	-17%

* y compris points végétaux

Tonnages des déchets des déchèteries

	2022	2023	%	Evolution 2023/2022
Encombrants	3 520	3 133	27%	-12%
Ferrailles	429	395	3%	-9%
Cartons	284	283	2%	0%
Végétaux	1 925	2 285	20%	16%
Gravats	2 144	2 074	18%	-3%
Bois	955	959	8%	0%
DEA	1 396	1 397	12%	0%
Plâtre	0	407	4%	100%
Amiante	0	6	0%	100%
DEEE	415	381	3%	-9%
DDS	111	118	1%	6%
Batteries	8	3	0%	-128%
Huiles de vidange	21	21	0%	1%
Huiles alimentaires	2,9	2,3	0%	-24%
Films plastiques	11,9	3,0	0%	-296%
Pneus	44	55	0%	20%
Piles	3	4	0%	36%
Lampes et Néons	2	2	0%	-31%
Extincteurs	0,9	1,3	0%	31%
Radiographies	0,39	0,26	0%	-50%
Autres filières	28	36	0%	22%
TOTAL Déchèteries	11 181	11 440	100%	2%

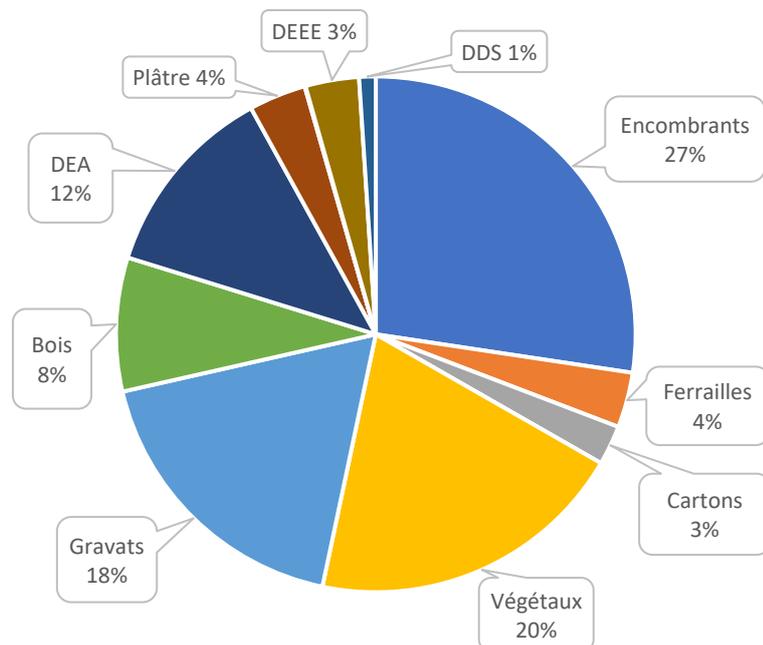
Ces tonnages détaillés par flux concernent l'ensemble des tonnages collectés sur les 4 déchèteries de l'Agglomération, y compris ceux apportés par les usagers des territoires voisins avec lesquels la collectivité a passé une convention d'accès.

En 2023, on constate une très légère hausse des tonnages amenés en déchèterie (+2%), ce qui est assez fréquent lors d'une mise en place d'une tarification incitative où l'on observe souvent un report des tonnages vers les déchèteries. En observant les différents flux, on constate une augmentation des tonnages de végétaux (+ 16 %) qui peut être liée aux conditions météorologiques fluctuantes d'une année sur l'autre. En revanche, la baisse des encombrants (- 12% en 2023, faisant suite à une baisse de 16% de 2021 à 2022) est plus difficilement explicable. Elle peut refléter un changement de comportement, soit plus de tonnages orientés vers le réemploi, comme le montre l'évolution des déchets repris par la Ressourcerie.

Les tonnages se répartissent de la manière suivante sur les 4 déchèteries de l'Agglomération et les 2 points d'apports de végétaux. La déchèterie de Château-Thierry concentre à elle seule 43% des tonnages collectés sur l'Agglomération.

Détail des tonnages par point d'apport	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Condé-en-Brie	Point végétaux ChTh	Point végétaux Gandelu	TOTAL 2023
Encombrants	1 266	664	721	482			3 133
Ferrailles	168	100	64	64			395
Cartons	147	49	43	44			283
Végétaux	971	327	423	258	285	21	2 285
Gravats	895	455	444	281			2 074
Bois	387	194	194	184			959
DEA	649	248	265	235			1 397
Plâtre	178	74	88	67			407
Amiante	4	3					6
DEEE	187	83	61	50			381
DDS	45	32	23	18			118
Batteries	2	1	0	0			3
Huiles de vidange	10	4	4	4			21
Huiles alimentaires	1	0	0	0			2,3
Films plastiques	2	0	0	0			3,0
Pneus	36	18					55
Piles	2	1	0	1			4
Lampes et Néons	1	0	0	0			2
Extincteurs	1						1,3
Radiographies	0	0	0	0			0,26
Autres filières	36	0	0	0			36
TOTAL Déchèteries	4 989	2 255	2 331	1 688	285	21	11 440

Valorisation des déchets issus des déchèteries



73 % des déchets apportés en déchèterie en 2023 sont valorisés (contre 69 % en 2022).

Seuls, les encombrants partent à l'enfouissement. En 2023, ils représentent 26 % des déchets collectés contre 30 % en 2022.

Dès 2024, le taux de valorisation en déchèterie devrait augmenter avec la mise en place de nouvelles filières Responsabilité Elargie du Producteur concernant les articles de bricolage et jardinage, les jouets et les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment.

Taux de valorisation par déchèterie

	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Condé-en-Brie
Valorisables	75%	71%	69%	71%
Encombrants	25%	29%	31%	29%

Tonnage moyen par benne par déchèterie

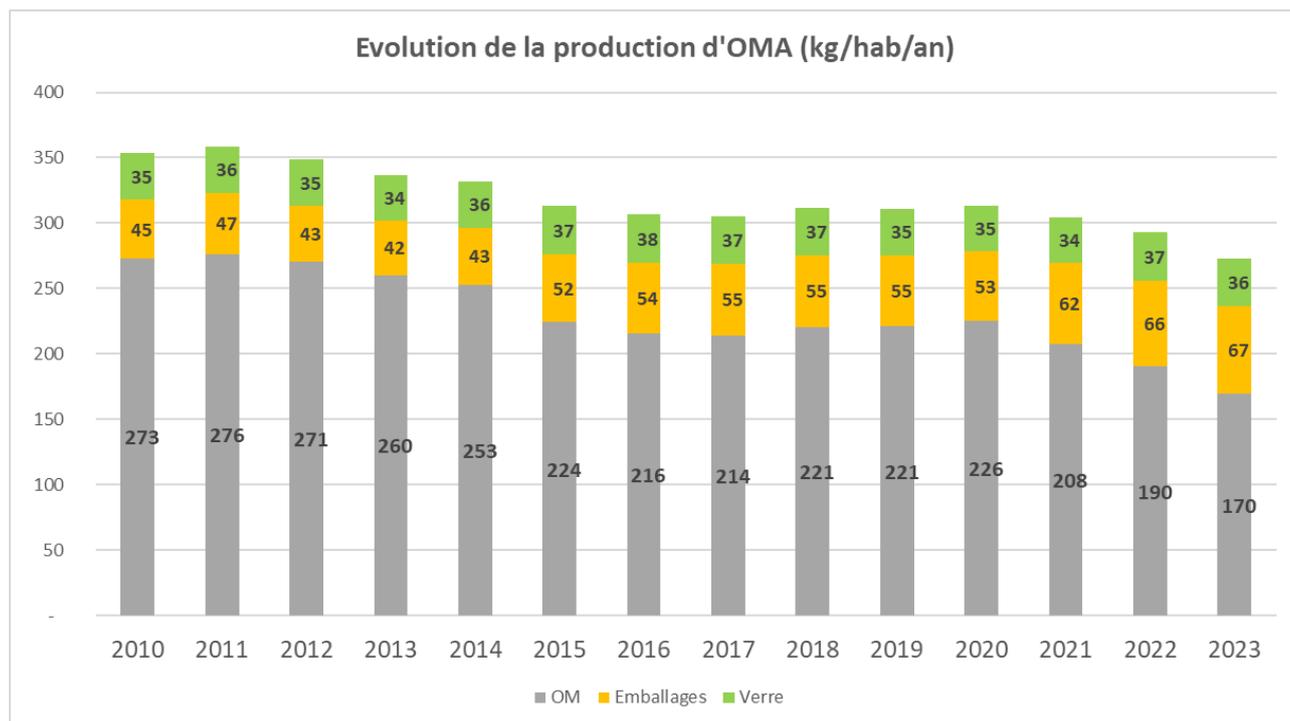
	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Condé-en-Brie	MOYENNE toutes déchèteries 2023
Encombrants	5,7	3,3	4,1	2,3	3,8
Ferrailles	4,1	2,1	2,7	2,3	2,8
Cartons	2,8	1,8	0,6	0,7	1,3
Végétaux	11,8	2,7	3,0	2,2	5,0
Gravats	8,0	6,7	7,2	6,0	7,2
Bois	4,4	2,2	2,9	2,3	3,0
DEA	3,0	1,7	1,5	1,5	2,0
Plâtre	4,8	4,4	4,4	5,1	4,7

Grâce au compacteur, le chargement des bennes sur la déchèterie de Château-Thierry est optimisé, ce qui permet de réduire le nombre de rotation de bennes et d'économiser sur le transport.

Nombre de rotations de bennes par point d'apport

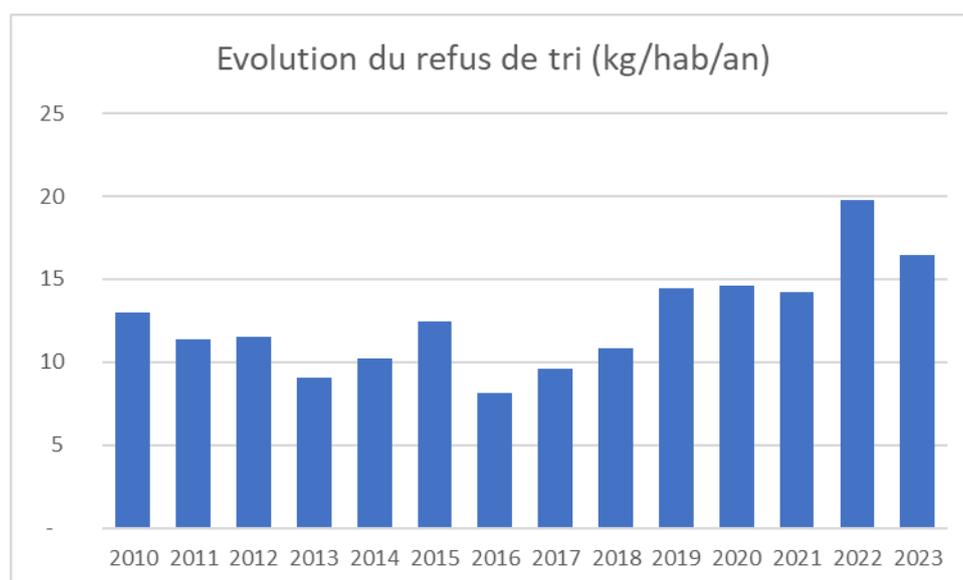
	Château-Thierry	Neuilly-St-Front	Villers-sur-Fère	Condé-en-Brie	TOTAL 2023	%
Encombrants	224	204	175	212	815	28%
Ferrailles	41	47	24	28	140	5%
Cartons	52	27	71	65	215	7%
Végétaux	82	121	142	115	460	16%
Gravats	112	68	62	47	289	10%
Bois	87	88	68	79	322	11%
DEA	216	149	179	158	702	24%
Plâtre	37	17	20	13	87	3%
TOTAL Déchèteries	814	704	721	704	2 943	100%

Évolution de la production de déchets par habitant



En 2023, la production d'ordures ménagères et assimilés s'élève en moyenne à 273 kg/habitant, soit 20 kg de moins que l'année précédente.

La baisse des quantités de déchets résiduels peut s'expliquer par la mise en place du nouveau mode de tarification du service, qui se veut incitatif. L'augmentation des recyclables est en partie liée aux extensions de consignes de tri (mise en place en septembre 2021) mais reflète aussi un niveau des refus de tri élevé, ces derniers étant comptabilisés dans les déchets recyclables collectés.



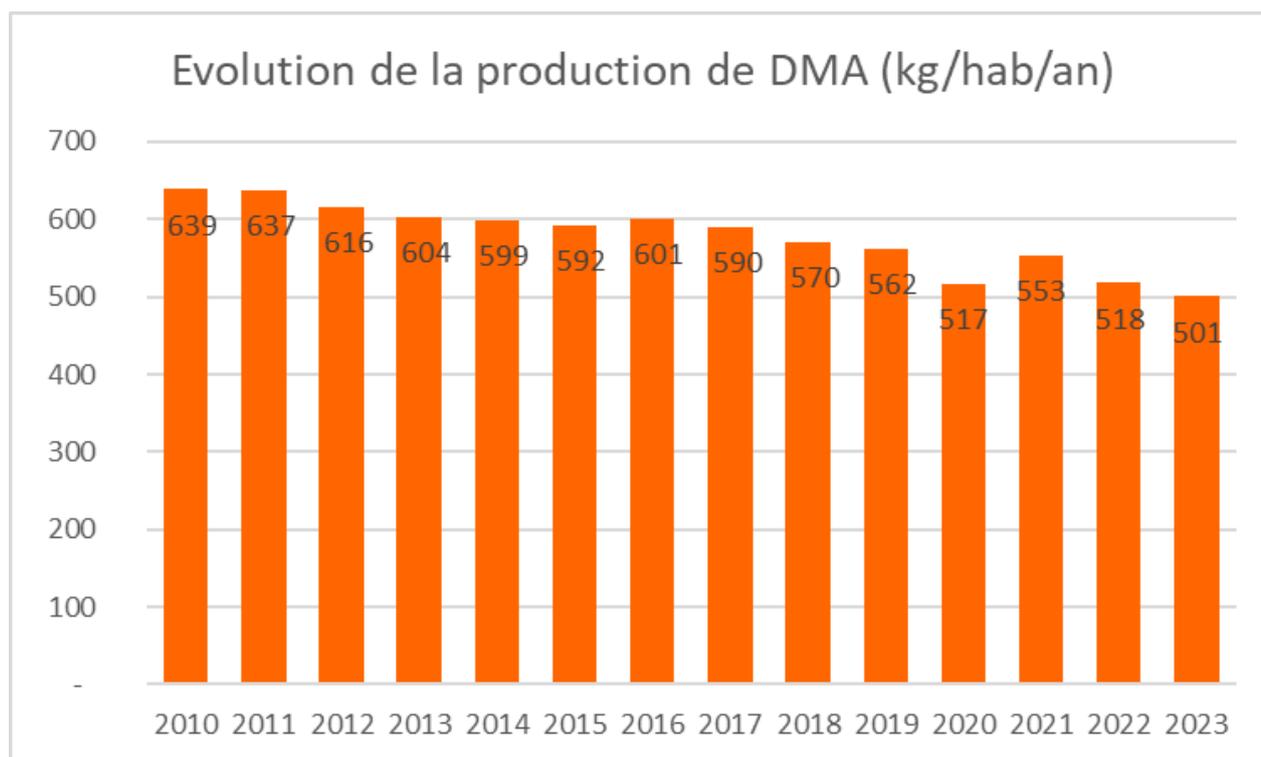
898 tonnes de déchets ont été refusées par le centre de tri en 2023. Cela représente 16,5 kg de déchets par habitant en moyenne soit 6 % des OMA. Même si ce ratio est en baisse par rapport à l'année 2022 (19,76 kg), la qualité du tri doit être améliorée.

Pour cela, l'Agglo a mis en place des contrôles de pré collecte, effectués par les animateurs tri et prévention des déchets. En 2023, 14 opérations ont été menées, avec 633 bacs jaunes contrôlés dont 60 bacs ont fait l'objet d'un refus de collecte.



Ces actions sont couplées avec la politique de réduction des déchets de l'Agglo, dont la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) est le principal indicateur.

Entre 2022 et 2023, la production totale de déchets a diminué de 3%.



Pour maintenir la tendance et conforter les objectifs fixés dans son programme local de prévention des déchets, l'Agglo doit maintenir les actions relatives à la réduction des déchets.

4. Le traitement

4.1. Traitement des OMA

Les quatre territoires qui ont constitué la Communauté d'Agglomération avaient délégué leur compétence traitement à Valor'Aisne. Par délibération en date du 30/01/17, la Communauté d'Agglomération a décidé de continuer à confier le traitement de ses déchets à Valor'Aisne, Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne. Créé le 1er janvier 2003 sous l'impulsion du Conseil Général, ce dernier est compétent en matière de traitement des déchets ménagers : transfert, tri, compostage, stockage et valorisation énergétique. Il couvre 97 % de la population axonaise, soit environ 526 000 habitants et 16 collectivités territoriales.

Les déchets de la Communauté d'Agglomération sont gérés par Valor'Aisne dans les installations suivantes :

L'Eco-centre la Tuilerie

Installé en 2010 à Grisolles, l'Eco-centre la Tuilerie est un centre de stockage des déchets résiduels et de transfert des déchets recyclables. La situation géographique du site facilite d'éventuelles visites pour les écoles ou la population, dans le cadre d'actions de sensibilisation.



Stockage des déchets résiduels



Ce centre d'enfouissement peut accueillir 80 000 tonnes de déchets résiduels par an. Les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri et les encombrants du territoire y sont stockés dans des alvéoles étanchéifiées par une barrière passive (imperméabilité du sous-sol) et une barrière active (géomembranes).



Une fois les alvéoles couvertes, les déchets qu'elles contiennent produisent du biogaz. Ce biogaz produit par les déchets en décomposition et récupéré via des canalisations et valorisé en énergie (électricité et chaleur) dont une partie est utilisée pour le fonctionnement du site et l'autre partie réinjectée sur le réseau EDF (l'équivalent des besoins annuels moyens en électricité des près de 775 foyers).

Transfert des déchets recyclables

Le site est également pourvu d'un quai de transfert des déchets recyclables, qui peut accueillir 10 000 tonnes de déchets par an. Le quai de transfert permet de limiter le déplacement des camions de collecte en vidant leur chargement dans de plus grands camions afin d'être acheminés vers les centres de tri. Le transfert permet de faire des économies financières et environnementales.



Les centres de tri

Valor'Aisne exploite deux centres de tri en régie, celui de Villeneuve-Saint-Germain et celui d'Urvillers., Valor'Aisne a également recours à d'autres centres de tri situés sur les départements limitrophes, notamment pendant les travaux réalisés sur ses centres.



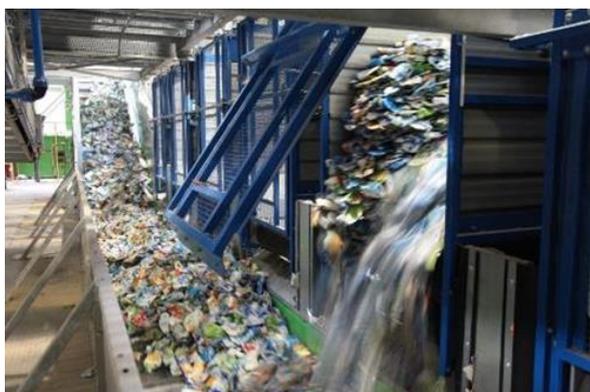
CENTRE DE TRI D'URVILLERS



CENTRE DE TRI DE VILLENEUVE SAINT-GERMAIN

Créé en 2015, ce centre de tri, peut accueillir 29 000 tonnes de déchets par an. La plupart des déchets recyclables du département y sont triés.

Les travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension de consignes de tri ont été effectués courant de l'été 2021.



Mise à disposition de Valor'Aisne en 2003 par le SIVOM de la Région de Soissons par effet d'adhésion au Syndicat de traitement, cette chaîne de tri a été rénovée en 2007 pour accueillir les déchets recyclables du Sud de l'Aisne.

En 2022, des travaux ont été réalisés suite au passage à l'extension des consignes de tri pour transformer le site en centre de préparation pour Urvillers. Ainsi les fibreux et l'acier sont toujours triés sur place tandis que les emballages en plastique, les briques alimentaires et l'aluminium sont conditionnés en balles pour être sur-triés à Urvillers.

La capacité de stockage du site est de 5 000 tonnes par an.

Les déchets recyclables, une fois triés et répartis par matériaux, sont compactés et transportés vers une usine de recyclage pour une valorisation matière :



Les aciers et les aluminiums

Ils sont broyés, fondus et étirés pour former des plaques qui seront utilisées pour fabriquer de nouveaux objets.



Les emballages en plastique

Dans les centres de tri, les emballages en plastique sont séparés par type de plastique car ils se recyclent différemment. Qu'ils soient en PET, en PEHD ou en PP, dans les centres de recyclage, les emballages sont préalablement lavés et broyés en paillettes. Les paillettes de PET seront le plus souvent fondues et étirées jusqu'à l'obtention de fils très fins de polyester. Les paillettes de PEHD et PP seront d'abord transformées en granulés qui seront fondus et moulés pour fabriquer de nouveaux objets. Les granulés de PEBD seront utilisés dans la fabrication de sacs-poubelle.



Les briques alimentaires

Elles sont plongées et malaxées dans de grandes cuves remplies d'eau appelées « pulpeurs ».

Ce processus, appelé « défibrage », permet de séparer les fibres de carton du polyéthylène et de l'aluminium. Les fibres de carton vont se mélanger dans l'eau alors que le plastique et l'aluminium vont rester en suspension. Les fibres suivent alors le même processus de recyclage que le papier.



Les papiers, les cartons et les cartonnettes

Ils sont mélangés à de l'eau et quelques adjuvants, puis triturés. Les opérations de classage (ou filtrage) et de cyclonage permettent d'éliminer les impuretés. Le désencrage permet de retirer les particules d'encre de la pâte à papier. Les fibres suivent ensuite le procédé habituel de fabrication du papier carton : égouttage, pressage et séchage sur des cylindres chauffés à la vapeur.



Le verre

Les emballages en verre sont transportés au Centre de tri du verre de la Samin à Rozet-St-Albin puis recyclés dans une verrerie.

Les biodéchets

La loi AGEC impose aux collectivités la mise en place du tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024.

Pour répondre au mieux à ce nouvel objectif, une étude a été lancée à l'échelle du Département, pilotée par Valor'Aisne. Elle a permis de chiffrer différents scénarios : collecte en porte à porte des biodéchets, collecte en points d'apport volontaire des biodéchets, compostage des biodéchets ou solutions mixtes.

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets, le service a déjà à cœur de proposer une solution à ses habitants pour le traitement de leurs biodéchets puisque depuis la création de l'Agglo, des composteurs sont proposés aux habitants, ainsi que différents dispositifs d'aide pour réduire les déchets.

18 sites de compostage collectif sont déjà en place, permettant d'apporter une solution à ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir un composteur individuel.

Au regard de l'impact financier d'une collecte des biodéchets, qui serait directement répercuté sur la facture des usagers, les élus ont souhaité renforcer la politique de compostage des biodéchets.



Aussi, en 2024, l'Agglo développera le compostage en pied d'immeuble et poursuivra la distribution de composteurs individuels tout en maintenant ses aides au lombricompostage ou à l'achat de composteur et broyeur.



Les bénéfices du recyclage

La collectivité perçoit des recettes issues de la vente des matériaux versées par les repreneurs ainsi que des subventions dans le cadre du contrat pour l'action et la Performance (CAP 2022) signé avec l'éco-organisme CITEO pour une durée de 5 ans à compter de 2018 et repris par Valor'Aisne en 2022

Matériaux		Tonnages	Repreneurs	Devenir	
	ACIER	120	Suez	Produits en acier	
	ALUMINIUM	48	Suez	Pièces en aluminium	
	BRIQUES ALIMENTAIRES	59	Paprec	Papier d'hygiène et domestique	
	CARTONS CARTONNETTES	887	Saica Paper/ RevipacC	Cartons	
	EMBALLAGES PLASTIQUES (PET/PE/PP/PS)	565	Valor'plast / Citeo / Suez RV Nord Est	Produits en plastiques	
	PAPIERS	236	Norske Skog Golbey	Papiers recyclés	
	PETITS PAPIERS ET CARTONS EN MELANGE (gros de magasin)	624	Saica / Sodec / Compagnie des Matières Premières / Paprec / Suez	Cartons	
	VERRE	1 952	VERALLIA Rozet-St-Albin	Verre	

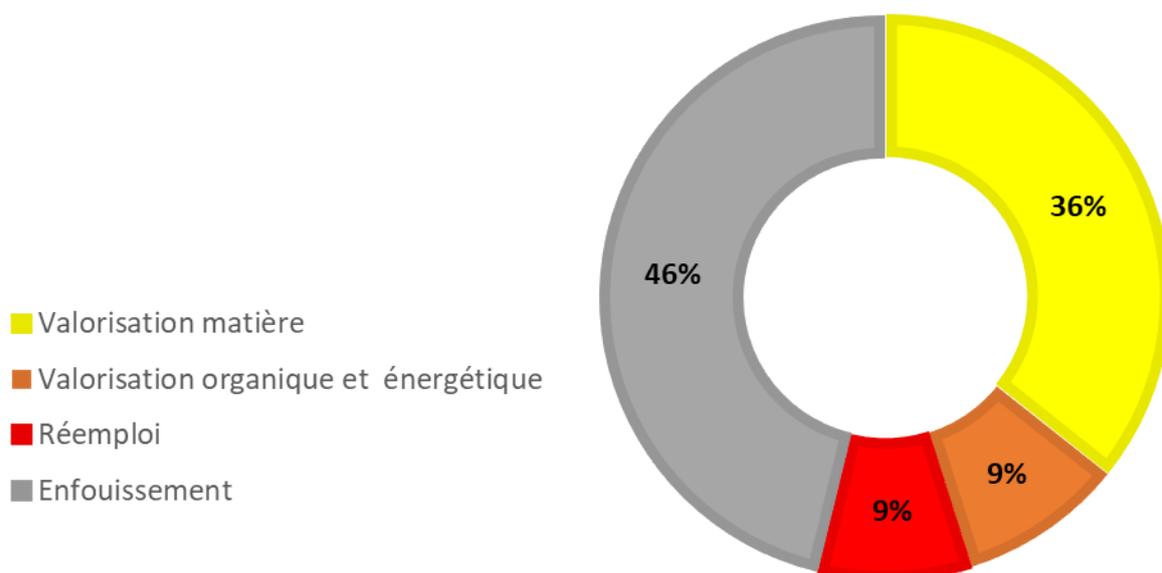
4.2. Traitement des déchets issus des déchèteries

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor'Aisne exerce sa compétence traitement sur tous les flux issus des quatre déchèteries de l'Agglomération avec des marchés globalisés permettant des économies d'échelle.

Type de déchets	Site de traitement
Végétaux	SEDE / Jaignes (77)
Encombrants	EcoCentre La Tuilerie / Grisolles (02)
Bois	BROYAGE NORD EST / Livry-Louvercy (51) (broyat à destination de la Chaudière de Saica - Venizel)
Gravats valorisables	EcoCentre La Tuilerie / Grisolles (02)
Pneus VL hors filière	DELTAGOM / Cuts (60)
Pneus / REP ALIAPUR	GURDEBEKE / Moulin-sous-Touvent (60)
Films plastiques	AVAV / Fismes (51)
Extincteurs	SIFRAAP / Ennery (95)
Ferrailles	DRM / Nogent-l'Artaud (02)
Cartons	COTREV / Braine (02)
Papiers	ESAT / Chierry (02)
Batteries	DRM / Nogent-l'Artaud (02)
Huiles alimentaires	HER-QUATRA / Lokeren (Belgique)
Huiles de vidange / REP CYCLEVIA	OSILUB / Gondreville-l'Orcher (76)
Radiographies	RHÔNE-ALPES-ARGENT / Bondoufle (91)
Cartouches d'encre	LVL / La Chevrolière (44)
DDS hors filière REP	ARF / Vendeuil (02)
Piles / REP COREPILE	EURODIEUZE / Dieuze (57)
Déchets d'Ameublement / REP ECOMOBILIER	VEOLIA PROPRETÉ / BEINE-NAUROY (51)
Petits Appareils en Mélange / REP ESR	REMONDIS / Saint-Thibault (10)
Écrans / REP ESR	E3D ENVIRONNEMENT / Soignolles-en-Brie (77)
Gros électro-ménagers hors froid / REP ESR	GALLOO ANICHE / Aniche (59)
Gros électro-ménagers froid / REP ESR	ENVIE 2E NORD / Lesquin (59)
Lampes et néons / REP ESR	SAS ARTEMISE / Vulaines (10)
Déchets Diffus Spécifiques / REP ECO-DDS	ECO-DECHETS / Saint-Just-en-Chaussée (60)
Amiante	SECODE / Boves (80)
Réemploi	Déchèterie de Château-thierry : Ressourcerie « Au bas de l'Aisne »/ Brasles (02) Déchèterie de Neuilly-St-Front : EMMAÛS / Rozières-sur-Crise (02)

4.3. Valorisation des déchets

En 2023, les déchets collectés sont valorisés à hauteur de 54 % contre 50% en 2022. La mise en place de nouvelles filières en déchèterie couplée avec l'abonnement déchets service devrait permettre d'augmenter à nouveau ce taux de valorisation dans les années à venir.



5. Prévention des déchets

Par délibération en date du 31 mars 2017, l'Agglomération s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), notamment pour répondre aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique de la Croissance Verte.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) fixe un objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), soit l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité, de 10 % entre 2010 et 2020. Cet objectif a été atteint en 2020 (517 kg/habitant/an, soit une baisse de 19 %).

En 2018, le programme d'actions a été porté à la connaissance du public avant d'être adopté par le Conseil Communautaire réuni le 17 décembre. L'objectif de ce programme est de réduire de 6,5% les DMA entre 2017 et 2023. Cet objectif est atteint avec en 2023, 501 kg/habitant/an de DMA, soit une baisse de 15 % par rapport à 2017.

Les actions menées en 2023 sont présentées ci-après. Le bilan annuel du programme local de prévention, disponible sur le site internet de l'Agglo, détaille davantage les actions menées.

Axe 1 : Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

L'Agglo se doit d'être exemplaire en matière de production de déchets. C'est pourquoi elle a consacré un axe de son programme d'actions à l'éco-exemplarité.

➤ **Sensibilisation des acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets**

Points tri et compostage à l'Aiguillage

Les points tri mis en place auprès de l'ensemble des agents au moment de l'emménagement à l'Aiguillage, sont toujours en fonctionnement.

Sensibilisation au tri

Les nouveaux agents du service déchets ont pu visiter le centre de tri d'Urville ainsi que l'éco centre de la tuilerie à Grisolle, ce qui a permis de les sensibiliser aux consignes de tri ainsi qu'à la prévention qualitative et quantitative.

Une sensibilisation aux protections menstruelles lavables a été effectuée à destination de 5 professionnels de la PMI.

➤ **Diffusion et implantation des outils et bonnes pratiques au sein de la collectivité et des administrations publiques**

Compostage des biodéchets produits sur les sites administratifs

Des composteurs sont disponibles sur les sites de l'Agglo suivant : l'Aiguillage, le Centre Culturel Camille Claudel, l'Hôtel Dieu et la régie d'assainissement.

Collecte des papiers et fournitures de bureaux

La collecte séparée des papiers de bureaux s'est poursuivie en 2023 sur les principaux sites de l'Agglo. Les papiers sont collectés et triés par l'ESAT de Chierry puis transportés à l'usine Greenfield de Château-Thierry.

La collecte de fournitures d'écriture se poursuit à l'Aiguillage et dans les Maisons de l'Agglo.

Utilisation de couches maillots de bains lavables dans une structure d'accueil de la petite enfance de l'Agglo

La crèche Maison des Touts Petits a testé les couches maillots de bain lavables durant les jeux d'eau pendant l'été 2023. L'équipe est conquise par le principe, il faudra par la suite commander différentes tailles afin d'être le plus adapté à toutes les morphologies.



Valorisation des déchets verts dans les cimetières

En 2023, 5 nouvelles communes ont été accompagnées pour la mise en place d'un point tri dans les cimetières et 8 communes ont bénéficié de la mise à disposition d'une communication en panneaux rigides.



Utiliser des produits d'entretien éco labellisés

Les produits les plus courants sont désormais éco labellisés ou sans pictogramme dangereux.



Changement des imprimantes

De nouvelles imprimantes ont été installées à l'Agglo (Aiguillage, régie d'assainissement, 2 maisons de l'Agglo, centre culturel, crèches).

Elles permettent de modifier les choix d'impression (annulation, recto/verso par exemple) et également de suivre en temps réel les coûts d'impression et le bilan environnemental de chaque travail envoyé.

Axe 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

L'enjeu est d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à la réduction des déchets. Cela passe notamment par des actions de communication, l'organisation d'évènements à thème et la sensibilisation à la prévention qualitative.

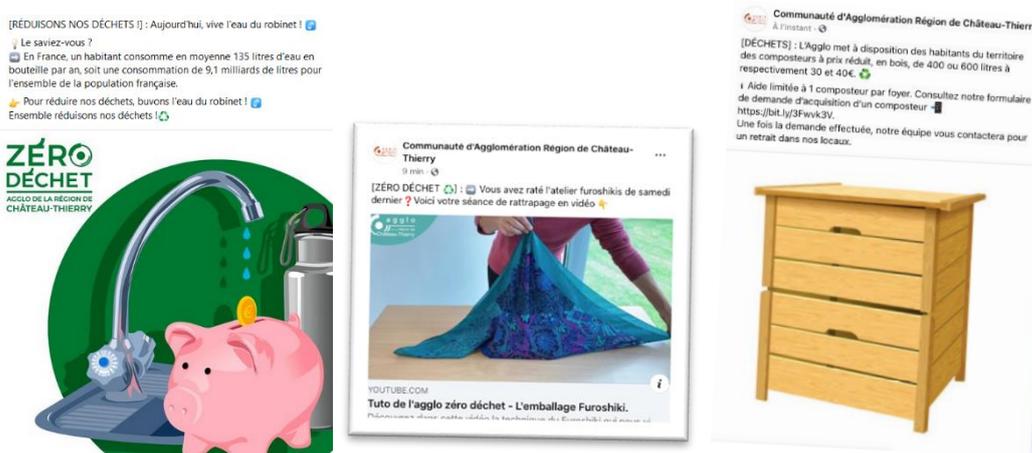
➤ **Actions de communication en faveur de la prévention des déchets**

Journal de l'Agglo et courriers aux usagers

Diffusés dans toutes les boîtes aux lettres de façon régulière, les journaux de l'Agglo 2023 ont parlé de la réduction des déchets. En janvier : broyage, commune zéro corbeille, en avril : conseils sur les déchets recyclables et le bac jaune, en juillet : Ophrys abeilles, Questions/réponses sur l'abonnement déchets service et en novembre : fête des légumes anciens, nouvelles filières en déchèterie.

Web

Le service a poursuivi sa communication sur les réseaux sociaux. 20 publications en 2023.



4 500 personnes sont abonnées à la page Facebook de l'Agglo et 1 240 à la page Instagram.

Presse écrite

4 articles dans L'Union, 1 article dans Autant en emporte la Marne et 1 article dans l'Axomois. Les thèmes de la gestion différenciée, la fauche tardive ainsi que le défi zéro gaspi dans les collèges ont été abordés par la presse locale.

➤ **Mettre en œuvre des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi.**

Défi lombricompostage dans les écoles

4 écoles supplémentaires ont participé au défi, en installant dans leur salle de classe un lombricomposteur.

Les animateurs du service sont intervenus dans chaque classe pour expliquer le fonctionnement et les règles à respecter. Un suivi régulier est fait avec les professeur.e.s.

➤ **Organisation d'évènements sur la prévention des déchets**

Il s'agit d'organiser des rencontres sur différents thèmes de la prévention des déchets, en utilisant les outils adaptés au public ciblé.

Sensibilisation des scolaires

181 interventions	Dont 150 animations sur la prévention	3 606 élèves sensibilisés
-------------------	---------------------------------------	---------------------------

En 2023, les animateur.trice.s du tri et de la prévention des déchets ont parlé compostage, gaspillage alimentaire, produits ménagers et réemploi aux élèves du territoire.

Sensibilisation extra-scolaire et stand d'information

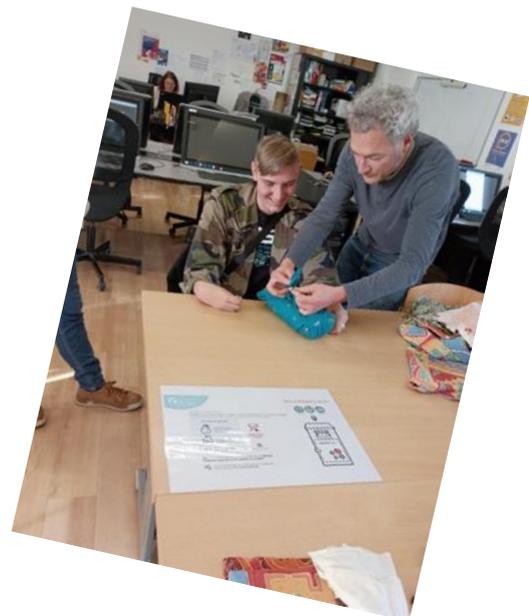
Les animateur.trice.s de l'Agglo ont organisé et participé à différents types d'évènements : distributions de compost, Château Plage et fêtes citoyennes avec la ville de Château-Thierry, fête des légumes anciens avec une recette anti-gaspi de gaufres, Semaine Européenne de la Réduction des déchets ou encore ateliers de sensibilisation pour des associations, communes, structures de l'Agglo et entreprises. 1814 personnes ont été sensibilisées.

Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Cette année le thème était les emballages.

Les animateurs ont tenu des stands sur les alternatives zéro déchets dans les grands magasins généralistes du territoire : Proxi de Condé en brie, Lidl de Fère-en-Tardenois, E.Leclerc de Château-Thierry et E.Leclerc de Neuilly-Saint-Front. 182 personnes ont été sensibilisées.

De plus, les animateurs du centre culturel de Fère-en-Tardenois et ceux du service déchets ont rencontré une vingtaine de personnes autour d'une exposition (prêtée par l'école Bois Blanchard de Château-Thierry), d'un atelier art de la récup, un atelier furoshiki et de jeux sur le thème des déchets.



➤ **Sensibilisation à la prévention qualitative**

La prévention qualitative des déchets concerne la réduction de la dangerosité du déchet et non pas de sa quantité. Les actions suivantes ont permis d'aborder cette question.

Collecte de piles au collège Anne de Montmorency à Fère en Tardenois

Comme tous les ans, le concours de collecte de piles s'est effectué au collège afin de sensibiliser les élèves à la dangerosité des piles dans la nature ou à l'enfouissement. La classe vainqueur s'est vu offrir une visite de la déchèterie de Villers sur Fère.

Ateliers produits ménagers maison

23 ateliers « fabrication de produits ménagers » ont été menés en 2023, dans les établissements scolaires, associations, commune et structures de l'agglomération.

Axe 3 : Utiliser les instruments financiers pour favoriser la prévention des déchets

Les instruments financiers sont particulièrement incitatifs en matière de réduction des déchets. C'est pourquoi l'Agglo a choisi de mettre en place une tarification incitative et s'attache à proposer aux usagers des aides relatives à la réduction des déchets.

➤ **Mettre progressivement en place la tarification incitative**

Le nouveau mode de financement, appelé « Abonnement Déchets Service » est mis en place sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2023. Ce sont donc 49 391 factures qui ont été émises par le service déchets.

Pour l'année 2023, seule la partie forfaitaire est facturée puisque les levées ou dépôts supplémentaires éventuels seront facturés une fois l'année terminée. Pour une incitation encore plus forte à la réduction des déchets, les élus ont choisi d'octroyer un bonus de 15€ aux usagers les plus vertueux, c'est-à-dire à ceux qui font moins de 13 levées ou moins de 53 dépôts dans l'année.

➤ **Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets**



Aide à l'achat d'un broyeur

En 2023, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat d'un broyeur dans les mêmes conditions que précédemment : remboursement sur dossier de 20% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer ou, en cas d'achat groupé (3 foyers minimum) remboursement de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 150 €.

En 2023, 6 foyers ont bénéficié de cette aide.

Aide à l'acquisition d'un composteur

En 2023, l'Agglo a maintenu son aide à l'achat de composteurs : subvention à hauteur de 50% de la valeur d'achat TTC, plafonnée à 30€ par composteur. Aide limitée à 2 composteurs par foyer.

En 2023, 20 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat.

L'Agglo continue de mettre à disposition des composteurs à prix réduit : 30 € pour le modèle 400L et 40 € pour le modèle 600L.

En 2023, 315 foyers ont bénéficié de la mise à disposition d'un composteur à prix réduit par l'Agglo.

Considérant que le compostage permet de réduire de 47 kg par habitant par an la quantité de déchets, on estime que la mise à disposition de ces composteurs a permis d'éviter la production de près de 36 tonnes de déchets.

Aide à l'achat d'un lombricomposteur

Depuis 2021, l'Agglo propose une aide à l'achat de lombricomposteurs : remboursement sur dossier de 50% du montant d'achat TTC, dans la limite de 50€ par foyer.

Le lombricomposteur est plutôt destiné aux foyers ne possédant pas ou peu de jardin. Il peut être mis en intérieur, sur un balcon, dans une véranda ou un garage.

En 2023, 3 foyers ont bénéficié de l'aide à l'achat.

Aide à l'achat des couches lavables

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglo propose aux jeunes parents du territoire une aide à l'achat des couches lavables, avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100 € par enfant. Depuis le 1^{er} janvier 2021, cette aide est étendue aux professionnels de la petite enfance. En 2023, 5 foyers et 1 microcrèche ont pu bénéficier de cette aide.

Utiliser les couches lavables permet de réduire jusqu'à 400kg par enfant par an de déchets.

Aide à l'achat de protections lavables adultes

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Agglo propose une aide à l'acquisition de protections adultes (couches et absorbants lavables adultes neufs ou d'occasion, coupes et culottes menstruelles, serviettes hygiéniques et protège-dessous lavables) avec une prise en charge de 50% du montant TTC d'achat, dans la limite de 100 € par adulte.

En 2023, 16 personnes ont pu bénéficier de cette aide.

Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de l'importante quantité de déchets générés par le gaspillage alimentaire, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer en termes de sensibilisation, accompagnement aux changements de comportements et exemplarité.

➤ **Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

À différentes occasions, l'Agglo a proposé des ateliers sur la fabrication de smoothies à partir de fruits trop mûrs, des « recettes anti-gaspi » ainsi que des animations à destination des scolaires.

➤ **Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective scolaire**

En 2023, un défi zéro gaspi, à l'initiative du département de l'Aisne et en collaboration avec le PAT, a été organisé dans 5 collèges du territoire. Le but du défi était de proposer un menu unique pour tous les collèges et avoir le moins de reste plateau par convive. Cela a permis de sensibiliser 2 418 collégiens autour du gaspillage alimentaire.

➤ **Développer l'usage du sac à emporter ou « Gourmet bag »**

« La loi EGalim du 30 octobre 2018 introduit l'obligation, à partir du 1er juillet de 2021, pour les opérateurs de la restauration commerciale de proposer le « gourmet bag » (doggy bag à la Française), et prévoit des dispositions supplémentaires par décret et ordonnance. »

Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

La réduction des biodéchets et déchets verts est le résultat d'un travail mené en amont pour limiter la production, et en aval pour gérer les déchets au plus près du lieu de production afin d'éviter qu'ils soient collectés, transportés et traités. Le rôle de la collectivité est de sensibiliser les acteurs du territoire de façon à ce qu'ils modifient leurs pratiques, d'accompagner leurs changements de comportements et, bien entendu, d'être exemplaire.

➤ **Promouvoir le jardinage au naturel**

Ateliers « Apprenons à protéger notre eau »

Organisés par l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, avec : 1 visite d'usine de traitement d'eau potable, 7 ateliers sur le jardinage, 1 atelier sur la fabrication de produits ménagers et 2 découvertes du petit cycle de l'eau.



➤ **Développer la gestion différenciée des espaces verts**

Sur les sites de l'Agglo

En 2023, les agents du service technique de l'Agglo ont poursuivi leur travail sur les tontes différenciées.

Elles ont permis de découvrir des orchidées Ophrys abeille sur le site de l'Aiguillage.



➤ **Favoriser la gestion domestique des biodéchets et des déchets verts des ménages**

C'est dans cette optique que l'Agglo propose des aides à l'acquisition de broyeurs, composteurs et lombricomposteurs, décrites précédemment (axe 3 du PLPDMA).

➤ **Développer le compostage partagé et le compostage en établissement**

En 2023, il n'y a pas eu d'installation de nouveaux sites de compostage mais il y a déjà des projets pour 2024. Les 18 sites déjà installés continuent d'être surveillés par les animateurs du service déchets toutes les semaines.

➤ **Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique**

Accompagnement de l'équipe de cantine scolaire d'Essômes-sur-Marne à l'utilisation de son composteur rotatif afin de réduire sa production de biodéchets.

Axe 6 : Promouvoir une consommation responsable et augmenter la durée de vie des produits

Par consommation responsable, on entend un mode de consommation durable visant à satisfaire les besoins des citoyens par des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, et par le biais d'autres formes de dispositifs économiques telles que la location, le partage, le marché de l'occasion, ...

➤ **Soutenir le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation**

Au Bas de l'Aisne

La Ressourcerie **Au Bas de l'Aisne** est l'acteur phare du réemploi, présent et actif sur le territoire, avec 2 lieux de vente (Brasles et Château-Thierry).

En 2023, 96 tonnes (contre 75 T en 2022) de déchets issus du territoire ont été prises en charge par l'association. Collectés à la boutique, à domicile ou lors de débarras solidaires, ces objets retrouvent une seconde vie grâce



à l'implication d'une équipe de 6 employés en réinsertion, d'un encadrant technique et d'un accompagnateur socio-professionnel et à l'aide précieuse de bénévoles !

En 2023, le conteneur de la déchèterie de Château-Thierry a permis de récupérer 3,6 tonnes (contre 1T en 2002) d'objets qui ont été revalorisés.

De plus, la Ressourcerie organise des **Bricol'Café** dans le cadre du contrat de ville dédié aux quartiers prioritaires (Ville de Château-Thierry). Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser les habitants, rendre service en effectuant des bricolages et transmettre les gestes de réparation.

Le Relais

Par son implantation sur le territoire et la proximité de son centre de tri des textiles, Le Relais est aussi un acteur clé du réemploi sur notre territoire.



L'Agglo diffuse régulièrement des informations relatives au tri des textiles, incite les communes à mettre en place des bornes de collecte sur leur territoire et organise des visites du centre de tri pour sensibiliser les scolaires et autres acteurs.

En 2022, les locaux du Relais ont été détruits par un incendie. Ils sont aujourd'hui dans un local provisoire à Crouy.

Conventions relatives à la récupération en déchèterie

Avec l'objectif de limiter le nombre de déchets enfouis, l'Agglo propose aux structures intéressées d'accéder à certains types de déchets en déchèterie, dans le cadre de projets pédagogique ou artistique.

➤ **Limiter l'utilisation de produits à usage unique**

Kit de prêt couches lavables

Depuis 2020, l'agglo met à disposition 3 kits de prêt de couches lavables aux jeunes parents du territoire afin qu'ils puissent tester gratuitement pendant un mois différents modèles de couches et éventuellement choisir d'acheter ensuite le modèle le plus adapté à leur enfant.

En 2023, 4 foyers ont emprunté un kit, les retours sont toujours très positifs sur l'intérêt de ce service proposé aux habitants.

➤ **Renforcer le dispositif Stop Pub**

L'autocollant est disponible par envoi sur simple demande auprès du service ou en retrait sur place à l'Aiguillage et dans les Maisons de l'Agglo. Le stop pub est proposé aux usagers qui viennent récupérer des badges d'accès aux conteneurs à déchets.

Axe 7 : Réduire les déchets des entreprises, les déchets du BTP et les déchets des établissements publics

➤ *Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets*

6 professionnels ont sollicité l'Agglo pour un accompagnement à l'optimisation de leurs bacs et au tri des déchets.

➤ *Sensibiliser les établissements publics à la prévention des déchets*

2 communes ont sollicité l'Agglo pour un accompagnement à l'optimisation de leurs bacs.

6. Communication et sensibilisation

La Communauté d'Agglomération mène des actions de communication et de sensibilisation en vue d'améliorer le tri et de réduire les quantités de déchets collectés sur le territoire. Une nouvelle animation sur le recyclage du papier est proposée depuis la rentrée aux écoles élémentaires.

Des animations sont effectuées tout au long de l'année dans les écoles et collèges. Ainsi en 2023, 181 animations en établissements scolaires ont permis de sensibiliser 3 606 enfants.



Animation compostage pour une classe de l'école de Bois Blanchard à Château-Thierry

Afin de sensibiliser divers publics au tri et à la prévention des déchets, des animations et ateliers ont lieu lors des fêtes citoyennes, de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, et autres manifestations sur le territoire, ainsi que dans différentes structures (intercommunales, associatives...). En 2023, 56 interventions ont permis de sensibiliser 1814 personnes.

Vélo à smoothies - Fête de quartier Blanchard



Compostage - Fête paysanne à Coincy



Gaufres anti-gaspi - Fête des légumes anciens à Rocourt Saint Martin



Furoshiki - Marché de Noël école à Château-Thierry



Des actions de communication plus ciblées sont aussi effectuées lors d'opérations d'information des habitants en porte-à-porte.

Au total, en 2023 ce sont 5 420 personnes qui ont été touchées lors des 237 actions de sensibilisation sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets, menées sur le territoire.

Des documents de communication sont aussi réalisés pour informer les usagers sur le service (Journal de l'Agglo, guide et documents sur la prévention, calendrier de collecte, site internet, ...).



Permanence de demande/retrait de carte de déchèterie – Vaucrises, Château-Thierry

Depuis décembre 2020, une médiatrice cadre de vie et prévention des déchets intervient spécifiquement dans les 2 quartiers prioritaires de la ville de Château-Thierry (Vaucrises et Blanchard) pour sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets. Ses principales actions sont : la médiation de rue, le porte à porte, la veille technique sur le fonctionnement des équipements et de la collecte, les partenariats avec les acteurs présents sur les lieux de vie, la tenue de permanences in situ pour les demandes de cartes de déchèterie et/ou badges d'accès aux conteneurs à déchets... Le poste est vacant depuis juin 2023. La convention avec les services de l'Etat n'a pas été renouvelée.

Indicateurs financiers

1. Le financement du service

A compter de sa création, l'Agglomération avait cinq ans pour harmoniser le mode de financement du service déchets au sein duquel coexistaient la redevance et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Aussi, à l'appui d'une étude d'optimisation et d'harmonisation du service menée en 2018, le Conseil Communautaire réuni le 1^{er} juillet 2019 a délibéré pour la mise en place de la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2023 (amendement issu de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui offre deux ans supplémentaires pour l'harmonisation du mode de financement).

A cette occasion, l'Agglomération a missionné le cabinet Citéxia pour un accompagnement et le cabinet Cités Plume pour une communication cohérente et suscitant l'adhésion de l'ensemble des usagers du service.

Année de mise en œuvre de la redevance incitative, désormais appelé Abonnement Déchets Service, l'année 2023 a été l'occasion de beaucoup d'échanges avec les usagers du service :

- Janvier 2023 : diffusion d'un guide de l'abonnement déchets service contenant notamment les tarifs et annonçant la mise en place d'un bonus pour les usagers les plus vertueux :

	Nombre de levées ou de dépôts inclus dans l'abonnement au service	Abonnement au service	Tarif de la levée supplémentaire
Apport volontaire ou sacs prépayés	104 dépôts ou sacs	197 €	1 €
Bac ordures ménagères 120 litres	26 levées	231 €	2,50 €
Bac ordures ménagères 180 litres	26 levées	299 €	3,70 €
Bac ordures ménagères 240 litres	26 levées	369 €	5 €
Bac ordures ménagères 360 litres	26 levées	507 €	7,50 €
Bac ordures ménagères 660 litres	26 levées	859 €	14 €
Bac ordures ménagères 770 litres	26 levées	977 €	16 €
Bac manifestation 240 litres	Tarif à la 1 ^{ère} levée	–	13 €
Bac manifestation 360 litres	Tarif à la 1 ^{ère} levée	–	18 €
Bac manifestation 660 litres	Tarif à la 1 ^{ère} levée	–	31 €
Bac vendanges 120 litres	4 levées	36 €	10 €
Bac vendanges 240 litres	4 levées	57 €	13 €
Bac vendanges 360 litres	4 levées	78 €	18 €
Bac vendanges 660 litres	4 levées	133 €	31 €
Forfait cartons		256 €	
Un bonus de 15€ sera reversé début 2024 aux usagers qui auront fait moins de 13 levées ou moins de 53 dépôts en 2023.			

- Janvier 2023 : Facturation de la redevance incitative du 2ème semestre 2022 auprès des usagers du territoire de Condé-en-Brie, qui vient clore la facturation de cette redevance.
- Mars à mai 2023 : Facturation du 1er semestre 2023 de l'abonnement déchets service

23 636 factures ont été émises par le service pour un montant total de 3.5 millions d'euros

Le service étant facturé en amont de son exécution pour des raisons financières, les factures des usagers qui déménagent en cours de semestre sont annulées et remplacées par une facture de solde de compte.

A l'occasion de cette facture, plus de 2 500 usagers ont opté pour le prélèvement automatique. Par ailleurs, le service a noté une demande importante de pouvoir recourir à la mensualisation.

- Septembre à novembre 2023 : Facturation du 2ème semestre 2023 de l'abonnement déchets service

23 676 factures ont été émises par le service pour un montant total de 3,3 millions d'euros.

La mise en place de cette facturation a généré de nombreuses questions de la part des usagers, soit 8 923 appels, 4 905 mails et 799 visites.

En parallèle, les membres du comité de pilotage se sont réunis à quatre reprises, essentiellement pour étudier la prospective financière pour l'année 2024 et préparer la grille tarifaire 2024. Les tarifs resteront inchangés et au regard de la bonne santé financière du service, les élus ont choisi d'augmenter le bonus à 20 € pour les levées / dépôts 2024.

2. Modalités d'exploitation du service

La gestion du service public de prévention et de gestion des déchets est principalement effectuée par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Les principaux marchés concernent la collecte des OMR et des emballages recyclables et le transport des déchets apportés en déchèterie.

La collecte des OMR et emballages recyclables fait l'objet d'un marché unique avec 2 lots attribués au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 7 ans à :

- Ecodéchets pour le Lot 1 (collecte des OMR et des recyclables hors verre)
- Minéris pour le lot 2 (collecte du verre en apport volontaire)

Le transport des bennes de déchèteries est assuré dans le cadre d'un marché attribué au 1^{er} janvier 2022 à la Société 3B Environnement pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois 1 an.

Le traitement est assuré par Valor'Aisne. La contribution à ce syndicat de traitement pour chaque collectivité adhérente est calculé de la manière suivante :

- Une partie de la contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants de la collectivité : elle concerne l'administration générale, les activités de tri, de transfert et les investissements.
- L'autre partie de la contribution, basée sur les tonnages de la collectivité de l'année précédente, est proportionnelle au tonnage de déchets résiduels qui ont été enfouis ainsi qu'aux tonnages de déchets collectés en déchèterie.

3. Dépenses et recettes

Avec l'harmonisation du mode de financement sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2023, le service déchets est désormais financé par la redevance incitative et fait l'objet d'un budget annexe. Les dépenses et recettes de l'ensemble du service et leur évolution par rapport à l'année précédente sont présentées dans les tableaux suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 023	Rappel 2022	Evolution 2023 / 2022
Collecte OM et recyclables	2 156 465 €	2 073 945 €	4%
Traitement OM et recyclables	2 704 555 €	2 538 403 €	7%
Collecte déchèteries	717 718 €	613 937 €	17%
Traitement Déchèteries	782 194 €	722 332 €	8%
Contenants	131 777 €	177 784 €	-26%
Communication / Prévention	41 941 €	114 268 €	-63%
Etudes	37 080 €	21 972 €	69%
Frais généraux	27 508 €	48 064 €	-43%
Charges de personnel	1 157 350 €	1 267 032 €	-9%
Charges financières (amortissements)	362 805 €	426 587 €	-15%
Redevance incitative (annulation, logiciel...)	46 103 €	13 006 €	254%
Total général	8 165 497 €	8 017 330 €	2%

RECETTES	2 023	Rappel 2022	Evolution 2023 / 2022
Soutiens Eco-organisme collecte	1 120 431 €	874 998 €	28%
Vente matériaux collecte	343 349 €	745 138 €	-54%
Soutiens Eco-organisme déchèterie	96 312 €	80 549 €	20%
Vente matériaux déchèterie	148 886 €	194 885 €	-24%
Autres subventions (RI, prévention)	0 €	246 694 €	-100%
Déchèterie (accès autres collectivités, CTM, accès pro...)	257 655 €	241 212 €	7%
Divers (remboursement charges personnel, facturation cartes ou badges perdus, pénalités marchés...)	47 835 €	58 642 €	-18%
Amortissement (subvention d'investissement)	37 559 €	3 686 €	919%
TEOM / REOMI	7 029 168 €	6 257 301 €	12%
Résultat exercice antérieur reporté	159 028 €	194 188,79 €	-18%
Total général	9 240 224 €	8 897 294 €	3,9%

60 % des dépenses de fonctionnement concernent les prestations de collecte et de traitement des OMR et des recyclables. Le service des déchèteries représente quant à lui 18 % des dépenses. La REOMI représentent 76 % des recettes. Les autres recettes proviennent principalement des subventions des éco-organismes (13%) et des ventes de produits recyclables (5%).

En 2023, le coût aidé progresse par rapport à 2022. Il s'élève à 109 € TTC / habitant contre 99 € en 2022.

Les dépenses en investissement en 2023 restent limitées aux dépenses récurrentes comme le renouvellement des contenants.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 023	Rappel 2022	Evolution 2023 / 2022
Mise aux normes et rénovation déchèterie	35 089 €	331 178 €	-89%
Matériel déchèteries	9 569 €	16 792 €	-43%
Bacs OM et recyclables	70 504 €	81 574 €	-14%
Bornes à verre	42 286 €	2 644 €	1499%
Conteneurs enterrés	262 €	240 262 €	-100%
Composteurs	41 265 €	3 101 €	1231%
Matériel gestion contenants	3 913 €	3 607 €	8%
Logiciel		6 240 €	-100%
Matériel, équipements divers	1 444 €	1 122 €	29%
Véhicule	32 596 €	23 057 €	41%
Amortissement (subvention d'investissement)	37 559 €	3 686 €	919%
Emprunt	25 125 €	25 125 €	0%
TOTAL	299 612 €	738 387 €	-59%

RECETTES	2 023	Rappel 2022	Evolution 2023 / 2022
Subventions / contenants		26 542 €	-100%
Subventions / déchèteries	139 416 €	221 125 €	-37%
Vente Composteurs	10 660 €	0 €	
FCTVA	28 764 €	2 461 €	1069%
Amortissement	347 736 €	426 587 €	-18%
Remboursement emprunt		25 125 €	-100%
Résultat exercice antérieur reporté	206 730 €	138 778 €	49%
TOTAL	733 306 €	840 618 €	-13%

Bilan et perspectives

Depuis le 1er janvier 2023, la facture de l'abonnement déchets service est venue bouleverser les habitudes des usagers. Si auparavant, la contribution au service déchets était peu visible pour la plupart d'entre eux, chacun reçoit désormais une facture spécifique. En indiquant à chacun ce que représente le coût du service, elle nous incite tous à être plus attentif à la façon dont nous gérons les déchets au quotidien. 49 391 factures ont été envoyées en 2023, donnant lieu à de nombreux échanges avec le service : 8 923 appels, 4 905 mails et 799 visites.

Les ordures ménagères ont diminué de près de 11% entre 2022 et 2023. C'est une réussite qui s'explique par un tri plus important puisque les déchets recyclables collectés sont en légère augmentation. Le nouveau mode de financement plus responsabilisant incite aussi à réduire sa production d'ordures ménagères. La mise en place de gestes de réduction des déchets, notamment le compostage avec 320 composteurs mis à disposition en 2023 contribue largement à cette forte réduction de nos déchets.

L'année 2023 est aussi marquée par une plus faible utilisation du service de collecte en porte à porte. 89% des ménages ont présenté leur bac moins de 26 fois à la collecte (26 levées incluses dans le forfait de l'abonnement déchets service) et 40% des ménages l'ont présenté 12 fois ou moins (12 levées maximum pour pouvoir prétendre au bonus). De même, les usagers desservis par les points d'apport volontaire ont réduit l'utilisation du service. C'est un constat important qui signifie que les messages du forfait de l'abonnement déchets service et du bonus ont été entendus. Cela permettra d'optimiser le service de collecte des ordures ménagères, notamment en réduisant les fréquences de collecte.

Nombreux sont aussi les usagers qui ont drastiquement réduit leur production d'ordures ménagères, bien en deçà des 12 levées annuelles. Ces efforts se traduisent par une réduction des coûts de traitement des ordures ménagères. Mais gardons à l'esprit que tous les déchets ont un coût pour la collectivité : les ordures ménagères, mais aussi les déchets recyclables, les déchets apportés en déchèterie... La facture permet de financer l'ensemble du service déchets.

Dans le cadre de la loi AGEC, une étude pilotée par Valor'Aisne a été menée avec différents scénarios proposés pour la gestion des biodéchets. Dans un contexte inflationniste, les élus ont préféré privilégier une gestion des biodéchets de proximité permettant de limiter les impacts financiers auprès des usagers tout en atténuant l'emprunte carbone.

Pour répondre à l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024, la collectivité poursuivra et accentuera ses actions en faveur du compostage individuel ou partagé, dans la continuité de son programme local de prévention. Cette gestion des biodéchets reste ainsi dans l'état d'esprit qui a animé la collectivité lors de la mise en place de l'abonnement déchets service : la responsabilisation des usagers face à leur production de déchets.

Collectes des déchets amiantés